

Saint-Léger de Nendaz : les sanctuaires antérieurs à l'église actuelle

par
François-Olivier DUBUIS

Certains points de l'histoire de Nendaz ont déjà été éclairés par quelques auteurs ; mais les domaines inexplorés ou mal connus demeurent très vastes. Pour l'instant les documents écrits sont disponibles pour répondre à des questions nouvelles qu'il faudra bien leur poser : origine, constitution interne et développement des groupes familiaux, mise en valeur des sols et rapport des cultures en relation avec les mutations du climat, signification des toponymes en géographie historique, réalités quotidiennes perceptibles derrière les contrats qui encadrent la vie sociale, etc. D'autre part, l'exploration archéologique du terrain serait riche en enseignements nouveaux. Il faudra faire connaissance avec le sous-sol des villages maintenant disparus, avec les très anciens lieux de sépulture dispersés dans la campagne, examiner le « Châtelard »¹, recenser plus complètement les pierres où l'homme d'autrefois (peut-être celui de la préhistoire) a laissé sa marque. Le continuel développement des méthodes de la science historique fait espérer, dans quelques dizaines d'années, une vision beaucoup plus large de notre passé.

En ce qui nous concerne, nous voulons nous limiter ici à l'origine et au développement de l'église Saint-Léger. La rénovation dont elle a été l'objet en 1966 nous a donné l'occasion d'une recherche archéologique². Nous en donnons ici les résultats déjà trop succinctement présentés à la Société d'histoire du Valais romand en mai 1983.

Les documents d'archives relatifs à l'église Saint-Léger ne sont pas trop nombreux : plusieurs n'ont pas retenu l'attention de nos devanciers. Nous procéderons d'abord à un examen général qui permettra d'emblée de rectifier

¹ Sur la situation de ce lieu-dit, voir F.-O. DUBUIS, « Droit de refuge et devoir de fortification. Nendards et Contheysans, 1417 », dans *Vallesia* XI, 1956, p. 77, note 33.

² Nous remercions les autorités cantonales et locales qui ont assuré les moyens matériels nécessaires à l'exécution de nos fouilles. L'architecte responsable de la restauration, M. Claude Salamin, a collaboré au travail et préparé les constructions nécessaires à la sauvegarde des vestiges découverts. M. Théo-A. Hermanès a restauré les fresques du XIV^e siècle dans l'ancien arc triomphal.

certaines idées reçues. Puis nous présenterons les résultats de notre enquête archéologique, qui garantit la suite chronologique des lieux de culte ; les éléments matériels mis au jour permettent eux aussi de remettre de l'ordre dans les opinions émises et de fonder plus sûrement la description, parfois trop brève encore, des édifices successifs. Enfin, tirant parti de ces éléments nouveaux, nous reprendrons quelques problèmes touchant aux conditions dans lesquelles la paroisse a pu naître.

Nous avons le plaisir de remercier ici tous ceux qui ont collaboré aux recherches et à la publication de ces pages³.

I. Les données des archives et leur mise en œuvre

Les textes actuellement conservés dans les dépôts d'archives mentionnent souvent la paroisse de Nendaz, mais sans jamais indiquer la date de sa création. L'historien est par conséquent réduit à chercher la plus ancienne allusion à son existence sans être en mesure d'estimer, sur la base des textes seuls, le temps qui sépare de l'origine la première attestation écrite. Il est intéressant de rappeler quelques opinions formulées depuis une cinquantaine d'années. Un article paru en 1930 affirme que la paroisse de Nendaz était « mentionnée dès le XI^e siècle ». Quelques années plus tard, *l'Essai d'histoire du district de Conthey* précise que la paroisse date « de la première moitié du XI^e siècle » et que son premier curé est « cité en 1045 ». Enfin, en 1940, le *Nouvel Essai de Vallesia Christiana* se montre un peu moins sûr : il indique en 1045 le premier curé mais ajoute que « la paroisse de Nendaz, dit-on, remonte à la fin du XI^e siècle » et, plus loin, que la première église de Nendaz date « du XII^e siècle »⁴. Ces flottements incitent à revoir de plus près les documents. En ce qui concerne « Rodolphe, curé de Nendaz et chanoine de Sion » en 1045, la source est évidemment une liste des biens du chapitre cathédral, sans date, mais que l'on peut, avec Gremaud, faire remonter au XI^e siècle. Ce rôle mentionne des biens-fonds situés « à la montagne qu'on appelle Nendaz » provenant de « Rodolphe, prêtre » vraisemblablement un chanoine (*ex parte Rodulfi presbyteri confratris nostri*)⁵. Rien ne permet dans le document, ni

³ M. Antoine Lugon a effectué les recherches nécessaires dans les archives de l'Etat, de l'Evêché, du Chapitre, de la Commune et de la Paroisse ; il a collaboré à la mise au point de l'article. M. François Lambiel a réalisé, sur la base des relevés que nous avons exécutés avec la collaboration de M. Claude Salamin, puis de M. Jean-Claude Balet, les dessins qui l'illustrent. M. Albert Stalder a dactylographié le manuscrit destiné à l'imprimerie.

⁴ *Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse*, t. V, Neuchâtel 1930, p. 87 (s.v. Nendaz), cité TAMINI, *DHBS*. — J.-E. TAMINI, P. DÉLÈZE et P. DE RIVAZ, *Essai d'histoire du district de Conthey*, s.l.n.d. [1935], p. 223, cité *Conthey*. — J.-E. TAMINI et P. DÉLÈZE, *Nouvel essai de Vallesia Christiana*, Saint-Maurice 1940, p. 243, cité *Vallesia Christiana*.

⁵ Jean GREMAUD, « Chartes Sédunoises » dans *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XVIII, Lausanne 1863, p. 351 ; cité GREMAUD, « Chartes ».

d'affirmer la date de 1045⁶, ni de savoir si le prêtre Rodolphe exerçait un service pastoral quelconque à Nendaz⁷. Avec raison, Lucien Lathion laissait à Furrer la responsabilité de signaler un curé de Nendaz en 1150 : on ne sait pas d'où provenait le renseignement⁸. On ne trouve la première mention expresse de la paroisse que dans un acte de la deuxième moitié du XII^e siècle : le document n'est pas daté, mais les personnages qu'il mentionne permettent de le situer de 1162 à 1178⁹.

Il s'agit d'un arrangement conclu entre Amédée, évêque de Sion, et l'abbé de Saint-Maurice pour terminer une assez longue controverse au sujet de l'église Saint-Sigismond d'Agaune. L'abbé reçoit celle-ci et donne en échange l'église de Nendaz (*ecclesiam de Nenda, cum suis omnibus appendiciis*). L'expression *ecclesia cum appendiciis* signifie ici non seulement le sanctuaire mais aussi les avantages et charges liés à l'exercice du ministère paroissial¹⁰.

Ainsi, à s'en tenir aux seuls documents écrits dont disposaient déjà nos prédécesseurs, on ne sait rien de la paroisse de Nendaz avant la seconde moitié du XII^e siècle. En ce qui concerne les sanctuaires successifs de Nendaz,

⁶ Le chanoine de Rivaz plaçait ce rôle vers la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle. GREMAUD faisait observer que si la donation de l'évêque Aymon à son chapitre (« Chartes », n° 4) a été suivie d'effet, il convient de dater ce rôle, où n'apparaissent pas les biens donnés par Aymon, d'avant 1052. Cette date ne constitue cependant qu'un *terminus ante quem* pour la date du prêtre Rodolphe.

⁷ « Nicolas prêtre de Nendaz », mentionné dans un rôle de revenus capitulaires de la fin du XII^e siècle (GREMAUD, « Chartes », n° 30), pourrait être un curé du lieu ou simplement un prêtre originaire de l'endroit. Sur ces problèmes, voir F.-O. DUBUIS, « Vestiges de sanctuaires primitifs et „préhistoire” des paroisses rurales en amont du Léman », dans *Archéologie suisse*, 6, 1983, pp. 90-96.

⁸ Lucien LATHION, « Nendaz au moyen âge », dans *Annales valaisannes*, t. VII, 1929-1931, p. 54 (cité LATHION). FURRER, *Geschichte, Statistik und Urkundensammlung über Wallis*, p. 217, attribue à cette date l'échange de Nendaz contre Saint-Sigismond (pour la date, voir ci-dessous, note 9). Abandonnant sa prudente réserve, M. Lathion a préféré en 1960 reprendre les affirmations du *Nouvel Essai de Vallesia Christiana* : « La paroisse de Nendaz est l'une des plus anciennes du Valais. Son premier curé, Rodolphe, chanoine de Sion, est cité en 1045 » (*Livret officiel du 68^e festival des fanfares radicales démocratiques du centre*, Basse-Nendaz, 8 mai 1960). Pour l'abbé Joseph FOURNIER, *Nendaz d'autrefois*, p. 33, « la paroisse de Nendaz [...] date de la première moitié du XI^e siècle, puisque son premier curé connu, un chanoine de Sion, appelé Rodolphe, est cité en 1045 ». Le même auteur répète ce renseignement en 1967 (*Livret du XIV^e festival de l'Union chorale du Centre*, Basse-Nendaz, 7 mai 1967).

⁹ GREMAUD, « Chartes », n° 14, pp. 362-363. — La date de 1163 indiquée par *Vallesia Christiana*, p. 243, et par LATHION, p. 55, provient d'une notation tardive au dos de la copie la plus ancienne. Pour la datation de cet acte, voir F.-O. Dubuis, « La cure de Saint-Sigismond à Saint-Maurice », dans *Vallesia XXXI*, 1976, p. 194, note 3.

¹⁰ L'évêque ne garde pas longtemps sa nouvelle acquisition. En 1193, il cède l'église de Nendaz, en même temps que celles de Bex et de Grimisuat, à son chapitre en échange de divers droits en Anniviers (GREMAUD, « Chartes », n° 25, pp. 377-378). Le chapitre en a encore la collation en 1444 (voir la *Caliope* du chanoine J.-J. de Quartéry, dont nous donnons les références dans notre article sur l'église Saint-Laurent de Bramois, ci-dessus, p. 112 note 7). Ensuite, Saint-Léger retourne à la mense épiscopale à une date que nous n'avons pas retrouvée, mais bien antérieure à celle de 1920 proposée par *Vallesia Christiana*, p. 243. En effet, à partir de 1687, les visites pastorales indiquent régulièrement que le droit de collation appartient à la mense.

l'historiographie présente de nouveau certaines hésitations. Les procès-verbaux des visites pastorales du début du XIX^e siècle rapportent ce que l'on croyait savoir à la cure. Celui des 29 et 30 août 1808 note, dans le chapitre *De Ecclesia* (consacré à l'église et à son mobilier) que l'église Saint-Léger a été construite il y a fort longtemps (*erecta est ab antiquissimo tempore*). L'expression témoigne d'une connaissance bien vague du passé, pour ne pas dire d'une sorte d'ignorance : le mot *antiquus* signifie simplement « vieux » (*antiqua domus*, une vieille maison, ou *antiquum missale*, un vieux missel). Lors des visites pastorales de 1820 et 1833, on n'en sait pas davantage, du moins on se contente de recopier l'indication donnée en 1808. Le procès-verbal de la visite du 12 au 15 juillet 1862 risque une date : « cette église est très ancienne, elle existait déjà en 1133 ». Le rédacteur justifie ce millésime par l'acte d'échange entre l'évêché et l'Abbaye de Saint-Maurice qu'il attribue à cette date. En 1885, on répète le renseignement donné en 1862, en ajoutant que la vieille église étant devenue trop petite, on en construisit une nouvelle de 1883 à 1885¹¹. Les auteurs qui ont traité de l'histoire locale ont essayé d'être plus complets. En 1930, J.-E. Tamini affirme simplement : « Trois églises y ont été édifiées successivement dédiées à saint Léger. » En 1935, l'auteur revient sur ces trois églises, datant la première « du XI^e, peut-être même du X^e siècle », la deuxième de 1625 et la troisième de 1880. Plus tard, dans son *Vallesia Christiana*, il attribue la première église au XII^e siècle, et les deux autres respectivement à 1625 et 1880¹². Publié en 1931, M. Lucien Lathion faisait preuve de plus de sagesse. Il ignorait la date de construction de la première église (mentionnée au XII^e siècle), et utilisait la description donnée par Wick¹³ du chœur gothique oriental (attribué au XIV^e siècle) ; mais il proposait, avant l'église bâtie « vers 1880 », une « transformation » de Saint-Léger sous « l'épiscopat de Hildebrandt (?) de Riedmatten », soit entre 1565 et 1604¹⁴. Il faut noter que ces historiens ne disposant pas encore du résultat des fouilles, leurs hésitations s'expliquent en partie. On peut toutefois s'étonner que certains textes dont nous ferons usage plus bas n'aient pas retenu leur attention.

Les documents ne nous donnent aucune indication qui permette de décrire l'église du XII^e au XVII^e siècle. Nous ne disposons que de quelques informations de détail. Le 29 février 1496, il est question entre les procureurs

¹¹ Archives de l'Evêché de Sion (citées AES), tir. 182/n^{os} 122-125 et 172.

¹² Voir respectivement TAMINI, *DHBS*, p. 87, *Conthey*, p. 224, et *Vallesia Christiana*, p. 243.

¹³ L'original du dessin et de la notice de E. Wick est conservé par la Bibliothèque publique de l'Université de Bâle ; les Archives cantonales de Sion en possèdent une copie photographique (AVL, n^o 529, p. 132 B recto). Nous reviendrons plus bas (p. 142 et 144) sur cette description.

¹⁴ LATHION, pp. 56-57 ; l'hésitation que marque l'auteur à propos du prénom de l'évêque s'explique par une difficulté de lecture de la notice manuscrite de Wick. M. Lathion a interprété comme un H un signe en forme de crosse stylisée que Wick emploie régulièrement pour signifier de manière abrégée « l'évêque » ou « un évêque » (voir par exemple AVL, n^o 529, p. 132 A verso, ou p. 126 E recto) ; c'est donc *unter* (einem Bischof) *von Riedmatten umgebaut* qu'il fallait dire.

de l'église et son desservant de travaux touchant le tabernacle, ainsi que du projet de refondre une cloche cassée¹⁵.

Le 5 mars 1497, un accord est conclu entre le curé Hugues Farally et la commune de Nendaz. Les parties constatent que les cloches de l'église ne sont pas convenablement utilisées et entretenues et que deux d'entre elles ont été de ce fait récemment cassées. Elles décident de recourir comme autrefois aux services d'un marguillier capable qui prendra soin des cloches¹⁶.

Le 15 janvier 1559, le curé Pierre Delaloye (*de Lobio*), récemment entré en fonction, reconnaît en faveur des procureurs de l'église de Nendaz les biens meubles confiés à sa responsabilité¹⁷. L'inventaire, qui énumère d'abord le mobilier liturgique, puis celui du presbytère, ne saurait être intégralement publié dans ces pages. Un simple aperçu de son contenu peut suffire. Le « trésor » de l'église comprend les objets usuels du culte, savoir trois calices, dont deux d'argent et un troisième dit « de messe basse » (de métal probablement moins précieux), trois custodes dorées servant l'une au tabernacle, la deuxième au viatique des malades et la troisième à la procession de la Fête-Dieu, quatre burettes, deux clochettes, un reliquaire d'argent doré, une croix dorée ornée de pierreries, un encensoir de cuivre et une cuiller d'argent¹⁸. Une lanterne de fer sert sans doute à accompagner le Saint Sacrement ; deux « chaudrons pour l'eau bénite » dont l'un est plus grand complètent cet équipement. On enregistre divers livres liturgiques : trois missels dont l'un portatif (appelé *vade mecum*), un graduel, un « bréviaire soit antiphonaire », un *manual*e (recueil de formules liturgiques, rituel), trois psautiers et « d'autres livres ». Enfin, outre les linges d'autel, les nappes et un grand tapis, on dénombre six chasubles, neuf aubes et trois étoiles rouges¹⁹. Il faut signaler enfin quatre autels (*aras*) pour les chapelles de Saint-Barthélemy, Saint-Michel et Saint-Sébastien et pour l'autel (*altare*) Saint-Pierre fondé dans l'église paroissiale. Lors de la visite pastorale de l'évêque Adrien V de

¹⁵ *Item magis facere et reparare armariolum ecclesie ubi reponitur corpus Christi* (Archives de la Commune de Nendaz, citées Ac Nendaz, Pg 31) ; s'agit-il ici du devoir de créer un tabernacle ou de son seul entretien ? Dans le diocèse de Lausanne, par exemple, il n'est pas rare que l'évêque prescrive vers le milieu du XV^e siècle de créer un tabernacle mural ; voir F.-O. DUBUIS, *Lonay, paroisse rurale du diocèse de Lausanne avant 1536*, Saint-Maurice 1963, p. 129.

¹⁶ Ac Nendaz, Pg 32.

¹⁷ Archives de l'Etat du Valais (citées AEV), fonds Xavier de Riedmatten, Pg 242.

¹⁸ ... *unum coclear argenteum et unum scriny* ; la cuiller d'argent était probablement accompagnée de son écrin (latin classique : *scrinium*).

¹⁹ Il faut mentionner encore *unum escryn in quo sunt certe bulle*. Le terme de « bulles » est certainement employé ici abusivement : les archives n'ont conservé que des concessions d'indulgences par les évêques Guillaume VI de Rarogne en 1447 (pour la chapelle Saint-Barthélemy de Cleuson, Ac Nendaz, Pg 21) et Mathieu Schiner en 1500 (en faveur de la chapelle des SS. Michel et Maurice de Haute-Nendaz). — L'inventaire énumère aussi les quatre autels portatifs des chapelles Saint-Barthélemy, Saint-Michel, Saint-Sébastien et de l'autel secondaire Saint-Pierre en l'église paroissiale. Ces autels se trouvaient-ils alors à Basse-Nendaz ? Avait-on coutume de les transporter dans les chapelles éloignées au début de la bonne saison ? On n'ose guère se prononcer. — Enfin, l'inventaire donne un aperçu des ustensiles et du mobilier que le curé trouve en arrivant au presbytère.

Riedmatten, les 26 et 27 mai 1687, on note quelques petites améliorations qu'il faudra apporter à certains objets ; on signale l'existence dans l'église Saint-Léger de deux autels secondaires, dédiés l'un à Notre Dame et l'autre à saint Pierre. On ne fait pas d'allusion à l'état dans lequel se trouvait le bâtiment. Ce silence s'explique sans doute par le désir qu'avait l'évêque de voir élever un édifice plus vaste. Le procès-verbal insiste sur ce point : « L'église doit être agrandie, comme prévu lors de la visite précédente : savoir de trois toises si on l'agrandit vers l'avant ; d'une toise de chaque côté si on la développe latéralement. » Un peu plus bas, le visiteur ajoute : « On bâtira une nouvelle sacristie au nord du chœur, dans la paroi duquel on percera une porte »²⁰.

Nous n'avons pas de renseignement sur le chantier, sauf à propos de la sacristie. Le 4 novembre 1699, une convention est passée entre la commune de Veyonnaz, alors membre de la paroisse, et Jean-François Ryff, curé de Nendaz, « pour la construction de l'église, du chœur, et des autels ». La commune fournira sur place tous les matériaux (sauf la chaux) nécessaires à la construction de la sacristie, et mettra à disposition les manœuvres pour cette partie du chantier. Elle contribuera aux frais de la consécration de l'église et des autels, ainsi qu'aux dépenses générales, en versant au curé 60 couronnes et en lui donnant un bélier gras²¹. L'allusion aux frais de consécration et à l'offrande du bélier de boucherie suggère que les travaux avaient déjà bien avancé et que la construction de la sacristie en constituait la dernière étape.

L'évêque François-Joseph Supersaxo, lors de sa visite pastorale du 1^{er} octobre 1703 procéda à la consécration de l'église et de ses trois autels²².

²⁰ *Templum amplificandum tenore antiquae visitationis, nempe si antierius amplificetur tribus thesiis, si autem ex duobus aliis lateribus, ex utroque una thesia. [...] Sacristia nova aedificabitur a septentrione chori, ubi ingressus seu janua aperietur et fiet* (AES, tir. 182/ n° 135) ; l'*antiqua visitatio* se réfère à la visite précédente qui remonte à l'épiscopat d'Hildebrand Jost ; elle n'a pas laissé de trace documentaire pour Nendaz, mais celles qu'elle a laissées pour la paroisse voisine de Saint-Pierre hors les murs (voir ci-dessus l'article de M. Antoine LUGON, p. 77) permet de la dater de 1618. Nous n'avons pas connaissance d'une visite qui aurait pu trouver place entre 1618 et 1687.

²¹ *Conventio cum laudabili communitate de Veysona pro factura seu fabrica ecclesiae, chori, altarium et aliarum expensarum necessariorum Nendae, ut sequitur. Primo laudabilis communitas Veysonae adducet omnia materialia (excepta calce) pro factura sacristiae necessaria et faciet manuperias necessarias pro sacristia tantum. Item pro omnibus et singulis expensis tam consecrationis ecclesiae, altarium, quam aliarum expensarum totius operis, solvet Rvdo. Dno. Curato Nendae, cui totum onus committit, videlicet sexaginta coronatos monetae sedun. et unum arietem pinguem...* (Ac Veyonnaz, P 23).

²² AES, tir. 182/n° 136. L'enquête archéologique montrera (ci-dessous p. 150) que l'église baroque a dû être terminée quelque temps avant la mort de l'évêque Adrien V, survenue le 20 mai 1701 (B. TRUFFER, *Portraits des évêques de Sion, Sedunum Nostrum*, annuaire n° 7, Sion 1977, p. 68) ; son successeur est consacré le 21 juin 1702 (*ibidem*, p. 71). On remarquera que les choses sont allées plus vite à Nendaz qu'à Bramois, par exemple, où la consécration de l'église n'intervient que onze ans après la fin du chantier (voir dans ce volume notre article sur les églises Saint-Laurent de Bramois, ci-dessus p. 113).

L'enquête archéologique permettra de se représenter un peu l'ampleur du chantier ainsi couronné²³.

Le procès-verbal de la visite de 1703 donne le vocable des autels latéraux (qui encadraient sans doute l'entrée du nouveau chœur) : Notre-Dame du Rosaire et Saint-Pierre. Dans l'église baroque, certaines statues anciennes, jusqu'alors conservées, ne trouvèrent plus leur place. Il s'agissait d'œuvres plus ou moins primitives, auxquelles nous attribuerions probablement de la valeur, mais que l'homme de goût des années 1700 trouvait laides. L'évêque ordonne donc qu'elles soient ensevelies dans le cimetière²⁴.

La visite pastorale des 24-25 juillet 1737 n'apporte pas d'éléments nouveaux à propos de l'église Saint-Léger²⁵. Il en va de même pour celle de 1754. En revanche, en 1764, l'évêque François-Frédéric Ambüel constate que la voûte est fissurée. Il ordonne de boucher les lézardes pour que l'on puisse constater si l'inquiétant mouvement des maçonneries se poursuit²⁶. M^{gr} Ambüel ne fut-il pas obéi ? Les fissures se rouvrirent-elles ? ou plus simplement un secrétaire fut-il distrait ? Quoi qu'il en soit, le procès-verbal de la visite de M^{gr} F.-Melchior Zen Ruffinen (17-20 août 1783) répète l'ordre donné en 1764²⁷. Le même texte nous fournit indirectement le moyen de situer chacun des deux autels latéraux : celui de Notre-Dame du Rosaire au

²³ Tous les auteurs placent la construction de l'église baroque de Saint-Léger en 1625. S'ils avaient eu connaissance des injonctions *renouvelées* par l'évêque en 1687 et de la consécration intervenue lors de la visite pastorale de 1703, ils se seraient aperçus que les ordres déjà donnés sous Hildebrand Jost n'avaient été suivis d'effet que vers la fin du siècle. La date « 1625 » vue par Wick au-dessus de l'autel du chœur gothique ne commémorait sans doute qu'un rafraîchissement de cette partie de l'église.

²⁴ [...] *Coemiterium claudatur ibidemque existentes difformes imagines sepeliantur* (AES, tir. 182/n° 136). Cette mesure était probablement dictée par le respect qu'on entendait marquer à ces statues, même si leur aspect n'était plus au goût du jour. On trouve une ordonnance semblable relative à une vieille statue de saint Théodule dans la chapelle de Champéry en 1687 (Ac Val-d'Illeiz, D 268). Ailleurs, on a préféré déposer de tels objets à l'ossuaire : ainsi à Saint-Etienne de Loèche, où une importante collection a été mise au jour en 1982 (voir W. RUPPEN, « Der Skulpturenfund von Leuk », dans *Zeitschrift für Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*, Bd. 40, 1983, pp. 241-268).

²⁵ AES, tir. 182/n° 137 ; ce procès-verbal fournit par contre des renseignements intéressants sur les travaux qui sont alors ordonnés à la chapelle Saint-Michel de Haute-Nendaz : *Sacellum sancti Michaelis Alte Nendae : ordinatur ut funditus reaedificetur, in quam finem tollatur granarium quod est retro sacellum ab occasu, ut spatium sufficiens supersit circuitibus, et ampliatur ab ortu usque ad stillicidia tecti sacelli.*

²⁶ Visite des 16-17 septembre 1754, par M^{gr} Jean-Hildebrand Roten, AES, tir. 182/n° 138 ; visite des 4-5 septembre 1764, par M^{gr} François-Frédéric Ambüel (*ibidem*, n° 139) : (...) *item scissurae fornicae ecclesiae, ut adimpleantur et sic periculum desumi possit an subsistat necne ordinatum fuit.*

²⁷ AES, tir. 182/n° 171 ; le procès-verbal reprend mot pour mot les 16 premières *ordinationes* de la visite précédente. Celle concernant les fissures de la voûte étant la seizième, elle a pu être copiée par distraction en même temps que des articles de portée plus générale.

sud de l'entrée du chœur baroque et celui de Saint-Pierre au nord²⁸. Enfin, l'évêque ordonne que l'on fasse une nouvelle fenêtre à la sacristie et que les « deux fenêtres en dehors du chœur » soient pourvues de guichets ouvrants²⁹.

Dès lors et jusqu'en 1833, la documentation disponible ne fait mention que de détails relatifs à l'église Saint-Léger³⁰. Lors de sa visite des 15-16 août 1833, il n'est pas fait allusion à une disproportion entre la grandeur de l'église et celle de la population³¹. Néanmoins, le 4 juillet 1843, l'évêque M.-F. Roten fait écrire au curé de Nendaz que, lors de sa dernière visite, il a fait remarquer la petitesse de l'édifice, eu égard à l'accroissement de la population, et invité les paroissiens à agrandir l'espace disponible. Constatant que rien n'a encore été fait, l'évêque presse le curé et les autorités locales de se mettre au travail³².

Le 14 janvier 1861, le curé Jean-Joseph Farquet, en poste depuis 1819, écrit un nouveau rapport en vue d'une visite pastorale. Dans son ensemble, l'église a besoin de réparations. Le curé ne fait aucune allusion à un projet d'agrandissement. Le procès-verbal de la visite de M^{gr} P.-Joseph de Preux (13-15 juillet 1862) n'exige que la réfection du toit³³. Il faut attendre

²⁸ Le procès-verbal de la visite de 1783 ordonne que les bancs de la nef seront désormais communs entre tous les paroissiens ; les hommes occuperont la partie droite de l'église et les femmes la partie méridionale (soit gauche) : [...] *ita ut masculi occupent scamna ab ecclesiae parte dextra et foeminae a parte meridionali*. La volonté de l'évêque sera respectée ; dans un « Règlement des bancs de l'église » (aux archives de la paroisse de Nendaz, sans cote), le curé Pierre-Simon Emery précise : *Les hommes occuperont les bancs du coté gauche, savoir depuis l'autel de Saint Pierre jusqu'en bas de l'église, et les femmes prendront place du coté droit, savoir depuis l'autel du S. Rosaire jusqu'en bas*. La contradiction entre la décision du visiteur et le règlement du curé n'est qu'apparente : le premier se place du point de vue de qui regarde le chœur (de l'est), le second de son point de vue de desservant (de l'ouest). On peut donc situer l'autel du Rosaire au sud de l'entrée du chœur baroque et l'autel Saint-Pierre au nord.

²⁹ Il s'agit probablement du côté sud de la nef.

³⁰ Ainsi le 9 mai 1790, à la cure, les représentants de Nendaz et de Veyonnaz passent contrat avec Joseph Seidel, habitant de Venthône, pour la fonte de trois cloches (AEV, AV Nendaz, 70/15). Dans son rapport de 1794 établi en vue de la visite pastorale, le curé Pierre-Simon Emery note que l'église a cinq cloches dont trois seront présentées à l'évêque pour être bénites ; il n'y a, en revanche, pas d'horloge ; l'église est en bon état et convenablement entretenue (AES, tir. 182/n° 1). — Le rapport du curé Farquet, établi le 30 avril 1820 en vue de la prochaine visite pastorale, signale dans le clocher deux cloches à bénir. L'église est en bon état, mises à part les parois, qui auraient besoin d'être reblanchies, et la sacristie, qui souffre de l'humidité ; il n'y a toujours pas d'horloge (AES, tir. 182/n° 3). Quant au procès-verbal de la visite de 1820 (AES, tir. 182/n° 122), il n'apporte aucun renseignement nouveau.

³¹ AES, tir. 182/n° 123.

³² Cette lettre, connue seulement par un brouillon raturé et non signé (AES, tir. 182/n° 4), n'a probablement jamais été envoyée.

³³ AES, tir. 182/n° 9 (rapport du curé Farquet) ; *ibidem*, n° 124 (procès-verbal de la visite de 1862).

l'épiscopat de M^{gr} A. Jardinier (1875-1901) pour assister à l'agrandissement de l'église justifié par l'augmentation de la population³⁴.

Le contrat de construction entre le curé Hallenbarter et l'entrepreneur Jean Antonioli fut signé le 20 décembre 1881³⁵ et les travaux commencèrent l'année suivante. Nous ne nous arrêterons pas au climat pénible dans lequel ils se sont déroulés³⁶, ni sur certains détails techniques que nous examinerons dans la deuxième partie de l'article. Sauf quelques finitions³⁷, l'œuvre était toutefois menée à bien en automne 1885 et la consécration de l'édifice fut célébrée par M^{gr} Jardinier le 25 octobre 1885³⁸.

L'état du vieux clocher, conservé lors de l'agrandissement de l'église, donnait des inquiétudes, que le curé Hallenbarter mentionne dans son rapport de 1885. Le 17 avril 1886, le chancelier épiscopal communique au curé

³⁴ [...] *cum vetus ecclesia satis ampla non esset, anno 1883 nova aedificari coepta est, quam hoc anno absolutam per occasionem visitationis pastoralis, die 25^{me} octobris solemniter consecravimus* (AES, tir. 182/n° 125). Entre 1802 et 1888, la population de la paroisse (Nendaz et Veysonnaz) passe de 1114 âmes à 2436 (*Annuaire statistique du canton du Valais*, Sion 1978, p. 48). Les estimations des curés lors des visites pastorales grossissent un peu les chiffres : en 1794 on estime à 1150 âmes le nombre d'habitants de Nendaz et en 1885 on en est déjà à 2540. Les curés tiennent-ils peut-être compte d'une population plus ou moins saisonnière qui échappe aux recensements ?

³⁵ La date du contrat est rappelée par un extrait des protocoles de séance du conseil communal de Nendaz (Ac Nendaz, P 364). La date de 1880 proposée pour la construction de l'église actuelle par *Vallesia Christiana*, p. 243, peut ainsi être rectifiée. La lettre du curé Hallenbarter à l'évêque en date du 25 septembre 1885 (AES, tir. 182/n° 19) fait état de quatre ans de travaux à l'église. C'est donc dans la fourchette 1882-1885 qu'il convient de les placer. Les archives de la commune de Veysonnaz (alors membre de la paroisse de Nendaz) déposées aux Archives cantonales, ne contiennent pas de documents relatifs à ce chantier ; M. David Praz, président de la commune, nous informe que les dossiers tardifs conservés à Veysonnaz ne contiennent rien à propos de l'église de Nendaz.

³⁶ Plusieurs lettres échangées entre l'évêché et la commune de Nendaz témoignent des tensions qui opposaient le curé à son vicaire et à une partie de la population (AES, tir. 182/n° 11-17). — En parallèle, la commune dut soutenir un long procès contre un entrepreneur qui s'était engagé à lui fournir des ardoises pour la toiture de l'église, en échange d'une concession de carrière à Aproz. La taille des ardoises livrées, qui n'avait pas été précisée dans le contrat, ne convenait pas au toit en question (Ac Nendaz, P 374/1-31).

³⁷ Une reconnaissance de dette des communes de Nendaz et Veysonnaz établie le 2 décembre 1886 en faveur de l'entrepreneur Jean Antonioli est soumise à la réserve de l'achèvement du *crépiage de l'ancienne voûte et mur entre l'ancien chœur et l'église* (Ac Nendaz, supplément, P S 14). On voit que la date de consécration d'une église ne marque pas forcément le complet achèvement des travaux.

³⁸ AES, tir. 182/n° 125. Le jour choisi pour la consécration de l'église coïncide avec la date à laquelle on fêtait alors la dédicace de l'église, soit le quatrième dimanche d'octobre. Dans sa lettre à l'évêque (AES, tir. 182/n° 19), le curé Hallenbarter demandait, en septembre 1885, que l'évêque veuille bien retenir cette date. Il ne s'agissait cependant pas de maintenir ainsi une très vieille tradition. Lors de la précédente consécration, en 1703, l'évêque avait fixé la dédicace au dernier dimanche de septembre (*Dedicatio ecclesiae abhinc celebrabitur dominica ultima mensis septembris*, AES, tir. 182/n° 136). Le procès-verbal de la visite de 1820 (*ibidem*, n° 122) nous apprend que l'anniversaire de la dédicace a été transféré au troisième dimanche d'octobre. Enfin, lors de la visite de 1862, on note qu'en vertu d'un indult pontifical du 12 septembre 1840, la dédicace de Saint-Léger a été transférée au quatrième dimanche d'octobre (AES, tir. 182/n° 124).

Hallenbarter le souci de l'évêque et son désir d'envoyer un expert. Le 20 avril, le curé acquiesce à cette proposition, demandant que l'Etat envoie lui aussi un expert et que l'on fasse aussi vite que possible³⁹. Le 15 juin 1887, le chef du département de l'Intérieur informe la commune que l'architecte de Kalbermatten a été chargé de l'expertise et qu'il viendra, accompagné d'un ou deux maîtres maçons⁴⁰. Le rapport d'expertise, que nous n'avons pas pu retrouver, a été établi le 12 août 1887 et communiqué à la commune le 29, avec ordre d'en appliquer les conclusions. La tour fut renforcée par des clés de fer⁴¹.

Quelque vingt-cinq ans plus tard, le curé Joseph Fournier charge l'architecte Alphonse de Kalbermatten d'étudier un exhaussement du clocher. Répondant par son rapport du 9 janvier 1912, l'architecte indique les fissures qu'il a observées, estime que le mouvement des maçonneries provient d'une faiblesse des fondations orientales de la tour ; il indique les précautions que l'on devrait prendre et juge que l'exhaussement de la tour *serait une œuvre délicate à entreprendre*. Le 1^{er} avril, le conseil communal témoigne d'une certaine inquiétude à l'endroit des intentions du curé ; il demande qu'un architecte garantisse par écrit la solidité de l'édifice que l'on entend surélever. Un complément de rapport, du 31 juillet, tient compte de sondages exécutés dans les maçonneries : l'architecte déclare *qu'il ne serait pas prudent, même en admettant les moyens indiqués dans notre rapport du 9 janvier dernier, de surcharger ces maçonneries usées, par la construction d'un nouvel étage et d'une nouvelle flèche et par l'introduction de nouvelles cloches*. Dès lors, l'abbé Fournier opte pour la construction d'un clocher neuf. Le 3 novembre, le conseil communal décide d'attendre le devis et le plan financier pour prendre position. L'entrepreneur Jules Sartoretti s'engage, le 15 avril 1913, à démolir la vieille tour et à exécuter la construction nouvelle selon le plan de l'architecte : les travaux devront être terminés pour le 1^{er} novembre et coûteront Fr. 9000.—. En séance du 24 avril, l'autorité communale note que le curé se chargera des frais et autorise la démolition. Le chantier commença par la démolition et la récupération des matériaux utilisables. Dans le courant de l'été, on hésite entre la flèche de charpente prévue et une pyramide de tuf. L'architecte étudie la variante et le conseil promet un subside de Fr. 800.— si elle est exécutée (séance du 13 juillet). On revint toutefois au projet initial et l'œuvre fut probablement terminée dans les délais prévus⁴². La démolition de l'ancien clocher, qui avait entraîné d'importants travaux dans la façade sud de

³⁹ AES, tir. 182/n^{os} 20-21.

⁴⁰ Ac Nendaz, P 387 ; voir aussi AEV/D I, registre copie-lettres n° 378, 15 juin 1887 (n° 74).

⁴¹ Ac Nendaz, P 389. — La pose des clés ou chaînages est rappelée dans un rapport de l'architecte Alphonse de Kalbermatten du 9 janvier 1912 (aux archives de la paroisse).

⁴² Les discussions et travaux de 1912-1913 sont connus grâce aux protocoles des séances du conseil communal (Ac Nendaz, R 8, aux dates mentionnées, pp. 392, 407, 424 et 429), aux plans du bureau de Kalbermatten (AEV, Fonds de Kalbermatten architectes, B 47/1-2) et au dossier spécial conservé aux archives de la paroisse. La date de 1912, proposée pour ce chantier par *Vallesia Christiana*, p. 243, peut ainsi être corrigée.

l'église, est probablement responsable, au moins en partie, des fissures que les experts [Lucien] Praz et Jules Sartoretti notent en 1923 dans la voûte baroque⁴³.

Cette brève enquête, conduite sur la base des seuls documents d'archives, permet déjà de préciser et de compléter les renseignements donnés par nos prédécesseurs. Il faut présenter maintenant les résultats de l'enquête archéologique qui, sans tout éclairer, jetteront sur la question une lumière plus vive.

II. L'apport de l'enquête archéologique

L'examen architectural, auquel nous avons procédé en préparant la restauration de l'église, nous a d'emblée confirmé ce que les historiens laissaient entendre plus ou moins clairement. Une grande partie de l'ancienne église Saint-Léger est encore conservée dans l'église actuelle : les maçonneries anciennes constituent même l'essentiel des structures aujourd'hui existantes dans toute la section méridionale de la nef. Il était donc évident que, si l'on voulait procéder à des fouilles et autres recherches archéologiques, c'était là qu'il fallait travailler. Les deux arcs obturés, discernables dans les parois ouest et est, précisaient les directions dans lesquelles il fallait fouiller aussi l'extérieur pour chercher les substructures des chœurs disparus (pl. I).

La pente naturelle du terrain descend du couchant vers le levant, savoir presque dans la même ligne que l'axe de l'ancienne église. Les importants travaux de terrassement exécutés au XIX^e siècle, pour bâtir l'église actuelle et la dégager suffisamment en amont, ont emporté toutes les substructures du chœur occidental. A l'intérieur de l'église, la partie occidentale du terrain primitif avait été bousculée déjà par le chantier du XVIII^e siècle. Ces circonstances fâcheuses ont pour effet que les vestiges des sanctuaires les plus anciens n'ont subsisté qu'en direction du levant, et sont mutilés du côté du couchant (pl. II).

Bien que souffrant de cette amputation, les principales substructures mises au jour par nos fouilles peuvent être classées selon une chronologie relative⁴⁴ assez sûre. Elles présentent suffisamment d'éléments caractéristiques pour aboutir à une chronologie absolue satisfaisante. Nous présentons donc ci-dessous les anciens sanctuaires et leurs transformations dans l'ordre de cette série chronologique.

⁴³ Ac Nendaz, P S 34/n°6.

⁴⁴ Les relations de structure observées entre les éléments subsistants (connexion, juxtaposition et superposition) permettent d'établir l'ordre dans lequel les travaux ont été exécutés. Ce qu'il restait des sols anciens ou de leurs supports, étudié dans ses rapports avec les diverses retranches sur fondations, permet de compléter cette chronologie relative. Quelques éléments toutefois, que nous signalerons au passage, demeurent ensemble à l'intérieur d'une fourchette chronologique, sans que l'on puisse déterminer dans quel ordre.

La chapelle du IX^e/X^e siècle (fig. 1, a)

Les substructures les plus anciennes que nous avons découvertes sont les restes d'un petit sanctuaire très simple bâti sur une pente descendant du couchant vers le levant. Sous une couche de terre végétale sans doute très mince, l'ossature solide de ce terrain naturel était constituée par une moraine de fond où gravier et glaise forment une masse très compacte. Les premiers bâtisseurs ont assis leurs fondations en entamant légèrement cette couche suffisamment résistante.

Les maçonneries conservées donnent le plan du bâtiment, sauf dans sa partie occidentale, où des travaux ultérieurs ont tout effacé. L'abside, implantée à l'orient, a son appui très bas dans la pente. Son mur proprement dit naît sur la retranche couronnant la fondation, bien en dessus du terrain naturel, à 193⁴⁵ (extérieur) et à 180 (intérieur). Construit en demi-cercle, suivant un rayon de 2,07 m, le mur proprement dit mesure 0,90 m d'épaisseur.

En avant de l'abside, et portant sa profondeur à 2,95 m, la même maçonnerie se prolonge vers le nord et vers le sud, puis vers l'ouest pour former une nef large de 7,80 m. La longueur des éléments conservés au nord et au sud de la nef, avec des fondations qui montent en suivant la pente de la moraine de fond, est respectivement de 7,45 m et de 6,50 m. On observe, dans la partie est du mur méridional, la même retranche intérieure qu'à l'abside ; plus à l'ouest, elle s'élève à 188 puis s'efface.

Pour fixer la longueur de la nef en l'absence des vestiges de sa façade occidentale, il faut recourir au niveau du sol établi dans la chapelle. Celui-ci a été obtenu à l'est en amoncelant de la terre et quelques pierres sur la pente naturelle ; vers l'ouest, on a dû entailler la moraine pour garder une certaine horizontalité. Les retranches sur fondations marquent la volonté de régler le niveau un peu en dessus de 188 ; l'aménagement de la moraine l'abaisse jusqu'à la même cote. L'existence d'un sol vers 190/195 dans la chapelle primitive est confirmée par la tombe la plus ancienne du site⁴⁶. C'est ce sol qui

⁴⁵ Pour les indications de niveaux, nous utilisons les trois derniers chiffres de la cote d'altitude : ainsi 193 est l'abréviation de 1001,93 m.

⁴⁶ Cette tombe a été découverte dans l'abside. Son encadrement était fait de pierres dressées (avec un élément de tuf) ; le fond de terre et ses murets rudimentaires étaient tapissés de glaise verdâtre. Le corps était disposé avec la tête au nord. Une grosse dalle inclinée vers le sud servait de couvercle. L'ensemble était détruit au sud, à partir des genoux du personnage. Cette façon de construire la tombe est encore dans la tradition régionale du premier millénaire. On peut en conclure que le couvercle se trouvait originellement très près du sol. Or les cotes de niveau de la sépulture sont, pour le fond 152 (au nord), 150 (au sud) et sur le couvercle, 193 (au nord) et 178 (au sud). — Une autre tombe appartenant elle aussi à la chapelle primitive a été trouvée près de l'angle sud-est de la nef. Elle était entourée et couverte de dalles. Les pieds de l'occupant étaient tournés vers l'entrée de l'abside. Les cotes de niveau sont pour le fond 162 (à la tête) et 158 (aux pieds) et sur le couvercle (probablement un peu déplacé) 222 (à la tête) et 230 (aux pieds). Cette tombe, qui représente un autre aspect des traditions du premier millénaire, serait trop profonde pour l'église du XI^e siècle ; elle convient donc à un temps où le sol de la chapelle primitive avait été haussé d'environ 40 cm.

nous fait proposer pour le premier édifice une nef carrée : plus à l'ouest en effet, le terrain naturel monte trop haut pour avoir été englobé dans la nef primitive.

L'aménagement intérieur et l'élévation de la chapelle ne peuvent être déduits du résultat des fouilles. Tout au plus l'épaisseur du mur de l'abside rend acceptable l'hypothèse d'une voûte en cul-de-four. D'autre part, la situation de la tombe (vraisemblablement sacerdotale) de l'abside, laisse la place à un petit autel, très proche du chevet⁴⁷.

Il reste une attestation de l'aménagement du terrain extérieur autour du chevet. Là encore, la déclivité naturelle du sol a été aménagée en créant une terrasse qui permettait de tourner autour de l'abside. Cet aménagement est démontré par l'existence des substructures du mur de soutènement de cet ouvrage, en partie récupéré pour fonder le chœur carré du XIV^e siècle. Le niveau du passage ainsi créé est attesté par la retranche extérieure sur la fondation de l'abside.

La forme de l'abside, et surtout la nature de la maçonnerie, en gros galets assez mal ordonnés, liés d'un mortier résistant, conduisent à placer la construction du sanctuaire au X^e siècle, voire dans la seconde moitié du IX^e. Les caractères des tombes découvertes sous le sol de cet édifice conviennent à cette époque, où les habitudes du haut Moyen Age perdurent encore. Le petit sanctuaire, probablement déjà placé sous le vocable de Saint-Léger⁴⁸, n'était évidemment pas une église paroissiale mais une simple chapelle de village, peut-être de caractère funéraire. La surface intérieure de la nef (environ 60 m²) ne donnait que peu de place aux fidèles. Il se peut d'ailleurs que l'édifice tout entier ait été considéré comme le sanctuaire proprement dit et que le peuple se soit assemblé à l'extérieur, comme on le voit faire encore dans certains alpages ou mayens.

La transformation en église au XI^e siècle (fig. 1, b)

Ce chantier conserve, au moins en fondations, toute la partie orientale du premier sanctuaire. Il ajoute un clocher bâti contre le mur méridional de la nef, juste en avant de l'abside. Cette tour ne comprend en fondations que trois faces (ouest, sud et est). Au nord, sa construction a entraîné la démolition partielle du mur de la nef. La nouvelle maçonnerie prend naissance sur une retranche vers 250, savoir sur l'arase du mur primitif. De plan carré

⁴⁷ Voir par exemple les très petits autels bâtis près du chevet des absides d'Ardon (F.-O. DUBUIS, « L'église Saint-Jean d'Ardon », dans *Revue suisse d'art et d'archéologie*, volume 21, fasc. 3/4, 1961, p. 126, fig. 6, et p. 129, fig. 8) et de Géronde (du même, « L'église de Géronde (Sierra) », dans *Vallesia* XXXII, 1977, p. 346, fig. 11, et p. 355, fig. 13).

⁴⁸ Le culte de saint Léger, évêque-martyr d'Autun, commence peu après sa mort, dès les dernières années du VII^e siècle. Il est déjà répandu au VIII^e et au IX^e siècle ; voir Iso MÜLLER, « Zur Entstehung der Pfarreien im Wallis », dans *Vallesia* XXII, 1967, p. 51.

(5 m × 5 m à l'extérieur), le clocher était mal fondé (vers 153, soit plus haut que la moraine compacte au sud et à l'est). Sa hauteur primitive demeure impossible à établir, puisque l'édifice a été détruit vers 1913⁴⁹.

La nouvelle retranche intérieure que nous avons signalée (250) prouve que le sol de la nef a été considérablement exhaussé par rapport à celui de la chapelle primitive. Nous avons d'ailleurs retrouvé quelques éléments de terre battue à la cote 265.

La surélévation du niveau coïncide avec un allongement de l'ancienne nef en direction de l'ouest. La stratigraphie montre que la pente morainique naturelle a subi dans cette région des modifications, notamment une coupure verticale destinée à ancrer les substructures de la nouvelle façade occidentale⁵⁰. La naissance des fondations nouvelles qui, comme les substructures primitives, sont relativement peu engagées dans le terrain dur avec lequel elles montent, se trouvaient à 228, dans l'axe de la façade ouest.

Dans cette nef agrandie jusqu'à une longueur intérieure de 9,90 m, on a alors posé un socle de maçonnerie dont subsiste la fondation brute. Situé à peine au sud de l'axe de l'édifice, à 7,25 m de l'entrée de l'abside, il repose à environ 188 sur la moraine. Cette fondation assez grossière est conservée jusqu'à la hauteur de 256. Par sa situation et par son niveau, elle ne peut donc pas convenir à la chapelle primitive, mais seulement à l'édifice allongé de la deuxième époque. Au milieu du massif maçonné subsiste le logement d'un élément vertical dont la section mesurait 0,50 à 0,60 m. Il s'agit probablement du pilier supportant les fonts baptismaux.

Nous avons trouvé dans le nouveau sol et à 1,70 m devant l'entrée de l'abside les restes du support d'une marche ou d'une clôture marquant la distinction entre un avant-chœur et la partie de l'édifice destinée aux fidèles. C'est sans doute là que s'ouvrait la porte d'une sacristie ménagée comme souvent dans la base du clocher⁵¹.

⁴⁹ On ne possède qu'une photographie de cette tour (aux Archives cantonales), prise peu de temps avant sa démolition (1913). Elle ne représente plus le clocher roman dans son état primitif (voir plus bas, p. 145). Malheureusement, E. Wick n'a pas laissé de description de cette partie de l'édifice. Celle qui lui est attribuée dans *l'Essai d'histoire du district de Conthey*, p. 224, ne concerne en réalité pas le clocher de Saint-Léger. Wick a écrit : « Du château de Brignon mentionné dans le texte [du P. Furrer ?] subsistent les restes de quatre pieds de haut environ d'une forte tour quadrangulaire sur une colline en promontoire au-dessus de l'entaille formée par le cours de la Printze. » La phrase commence à la p. 132 A verso (AVL 529) et se termine, à partir des mots « une forte tour carrée... » sur la page 132 B recto, où elle précède immédiatement la description de l'église de Basse-Nendaz. C'est donc pour avoir omis de regarder le début de la phrase que l'auteur de *l'Essai* attribue à Nendaz ce qui appartient à Brignon.

⁵⁰ Les bases de la partie occidentale de l'église ont été complètement enlevées lors de la reconstruction de l'époque baroque. Mais nous avons retrouvé, dans la masse compacte de la moraine, l'entaille pratiquée pour fonder le mur : elle marque la situation de la façade disparue et permet ainsi d'estimer, compte tenu de l'épaisseur probable du mur, la longueur intérieure de la nef.

⁵¹ L'arrêt de la maçonnerie du clocher (posée sur l'arase du mur préroman) paraît bien indiquer l'emplacement du piédroit nord de cette porte. La sacristie au bas du clocher est très fréquente dans le diocèse jusque vers la fin du Moyen Age, et parfois même au-delà.

Nous n'avons pas d'autre détail, ni sur l'aménagement intérieur, ni sur l'élévation de l'édifice. A l'extérieur, la terrasse, que nous avons signalée autour du chœur de la chapelle primitive, demeure en service. Elle est toutefois un peu agrandie du côté du sud, où nous avons trouvé les restes d'un mur de clôture, lié à la maçonnerie du clocher et pourvu d'une porte avec seuil au niveau de la terrasse (193).

La relative faiblesse des murs du clocher et de leurs fondations suggère de situer toutes ces transformations dans le cours du XI^e siècle. Encore que l'identification des fonts baptismaux ne soit pas absolument certaine⁵², il est évident que les transformations apportées à la chapelle primitive tendent à en faire une véritable église. L'allongement de la nef n'est pas en soi caractéristique, mais l'adjonction du clocher témoigne sans doute du passage juridique d'une simple chapelle de village à une église paroissiale. Les documents historiques nous ont d'ailleurs montré que Nendaz jouissait du statut paroissial lors des transactions faites dans la seconde moitié du XII^e siècle.

La construction d'un nouveau chœur vers 1300 (fig. 2, a)

Nos fouilles ont dégagé, devant la façade est de l'église actuelle et l'ancien arc triomphal obturé qu'elle contient, les substructures d'un chœur carré qui remplaça la petite abside primitive⁵³. Ce nouveau sanctuaire n'est pas construit dans l'axe de l'église précédente, mais légèrement plus au nord : son mur septentrional s'aligne directement sur la façade de la première église, tandis que son mur sud est bâti un peu en retrait de la façade méridionale de la nef, sans doute pour garder au clocher un certain dégagement⁵⁴. Le nouveau chœur mesure 6,25 m de côté à l'intérieur des fondations. Son arc triomphal de tuf, large de 4,65 m, est construit immédiatement à l'ouest de l'entrée de l'ancienne abside.

L'épaisseur des fondations atteint 1,10 m à 1,20 m, au niveau d'arase⁵⁵. Les fondations elles-mêmes s'épaississent du côté de l'extérieur formant un talus rapide. Elles prennent appui au sud sur la base du mur de la terrasse préromane. Du côté du levant, on a construit à la fin du XIX^e siècle (ou un peu plus tard) un gros mur soutenant l'accès à l'église actuelle. De ce fait,

⁵² Nous ne voyons pas sur ce sol un pilier destiné à porter quelque élément supérieur de l'architecture, ni un autel, ni un lutrin. L'hypothèse des fonts baptismaux est la plus probable, bien que la situation presque au centre de la nef n'ait pas encore de parallèle connu dans le diocèse.

⁵³ Les travaux d'aménagement du XIX^e siècle ont arasé au même niveau (216) les vestiges du chœur carré et ceux de l'abside primitive.

⁵⁴ Le dispositif adopté alignait la façade sud du nouveau chœur sur la façade nord de la tour (en dessus du toit de la nef).

⁵⁵ Si l'on en juge par une faible trace conservée dans la façade est de l'église actuelle, l'épaisseur du mur proprement dit (complètement démoli avec le haut des fondations au XIX^e siècle) était d'environ 0,85 m. C'est d'ailleurs l'épaisseur donnée au mur de l'arc triomphal. Dans l'hypothèse, la largeur intérieure du chœur aurait été, au niveau de son sol, d'environ 6,85 m.

toute la façade orientale du chœur carré a été enlevée pour faire place au nouvel ouvrage. Toutefois, nous avons pu constater que les fondations nord et sud du chœur avaient été bâties dans leur partie inférieure de manière à s'arrêter proprement contre une maçonnerie nord-sud préexistante. Plus haut, ces mêmes fondations nous sont apparues déchirées à leur extrémité orientale : elles continuaient donc autrefois pour former la base de la façade manquante en s'appuyant sur le mur de la terrasse préromane. L'état des vestiges permettait de reconnaître encore les deux angles intérieurs avec les bases de deux fondations obliques manifestement destinées à supporter des colonnes. De tels soubassements n'ont pas été construits aux deux angles occidentaux, où l'on pouvait s'appuyer sur l'arase de l'ancienne abside. De l'élévation du chœur, il ne reste en place que l'arc triomphal culminant à 773, simplement obturé par le chantier du XIX^e siècle. Son encadrement à arc brisé est décoré d'un chanfrein du côté de la nef et du côté du sanctuaire. La surface intérieure de l'arc est ornée de médaillons quadrilobés : on reconnaît du côté sud saint Louis puis saint Charlemagne et du côté nord saint Jérôme, saint Augustin et saint Ambroise. Le haut de l'arc, où les peintures sont détruites, présentait au nord, probablement le quatrième docteur de l'église (s. Grégoire) ; nous ne sommes pas en mesure de faire une proposition pour les deux médaillons qui manquent au sud. Le bas de l'appareillage en tuf des piédroits indique le niveau du sol de la nef vers 283. La naissance des chanfreins, plus haute du côté du chœur, suggère que celui-ci était élevé d'une marche au-dessus de la nef (vers 303).

Nous n'en saurions pas davantage sur l'aménagement de ce chœur si E. Wick n'avait pas eu l'heureuse idée de le dessiner vers 1864-1868, avec la précision qui lui était familière, et s'il n'avait pas accompagné son dessin de notes descriptives du plus haut intérêt⁵⁶. De ce document, nous tirons ici les renseignements qui, à notre avis, concernent l'état primitif du chœur⁵⁷. La voûte reposait sur une croisée d'ogives portant elle-même sur une colonne adossée dans chacun des quatre angles. La clé de voûte était sans décor, le profil des ogives et la taille des chapiteaux étaient notablement plus sobres qu'à la chapelle Saint-Georges du château de Tourbillon, dont Wick rapproche l'édifice de Nendaz. Le décor peint de l'arc triomphal a échappé à l'auteur. Au XIX^e siècle, ces peintures étaient en effet voilées⁵⁸. En revanche,

⁵⁶ Les renseignements laissés par Wick ont déjà été utilisés (LATHION, pp. 55-57), mais parfois mal compris (par exemple ci-dessus note 49) et présentés par l'utilisateur dans un mélange indistinct de citations mal balisées et d'opinions personnelles peu sûres (*Conthey*, pp. 224-225).

⁵⁷ Wick ne se livre pas à une analyse de l'évolution du sanctuaire : il le décrit tel qu'il le voit, en avançant ici et là une comparaison utile en chronologie. Nous reprendrons donc peu à peu, dans le cadre de notre présentation par époques, les éléments appropriés de son texte et de son dessin.

⁵⁸ Lors d'une transformation du milieu du XV^e siècle (voir plus bas, p. 144), un enduit épais a recouvert l'arc triomphal d'origine : nous en avons trouvé les restes au-dessous du niveau du sol baroque, où le terrain rapporté l'avait préservé. Au-dessus de ce niveau, il semble que l'enduit secondaire n'ait pas été conservé et que l'on ait simplement badigeonné l'arc original et ses peintures (vers 1700, et peut-être de nouveau en 1858, date à laquelle Wick attribue une réfection superficielle du chœur).

Wick s'attarde aux deux fenêtres du chevet et à l'oculus qui se trouvait au centre de la paroi au-dessus d'elles. Ces petites ouvertures, en arc brisé, dont la disposition rappelle celle du chevet de Saint-Georges, étaient encore pourvues de vitraux⁵⁹. On voyait le Christ trônant dans l'oculus et, dans les deux fenêtres, saint Léger et un autre évêque en qui Wick voyait saint Théodule⁶⁰. La datation du chœur carré de Saint-Léger est facilitée par la convergence entre les observations faites lors des fouilles et les opinions qu'avait pu formuler Wick au sujet du décor. L'appareil des maçonneries, où interviennent de très grandes pierres, disposées sans souci de régler les assises, présente les caractères d'un travail de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle. C'est le même genre de maçonnerie, à la fois désordonnée et solide, que l'on trouve à Tourbillon vers 1290-1310. La chapelle de ce château, à laquelle Wick comparait l'architecture du chœur de Saint-Léger, a été construite peu avant 1308⁶¹. Les vitraux extrêmement sobres sont estimés par Wick « très anciens » ; E.-J. Beer les date de 1300 environ⁶². Quant aux peintures que nous avons retrouvées dans l'arc triomphal, elles pourraient être un embellissement postérieur de quelques décennies à la construction du chœur⁶³.

Le remplacement, vers 1300, de la petite abside préromane par un chœur carré plus spacieux s'inscrit bien dans le mouvement de l'évolution architecturale dans le diocèse. Le cas de Nendaz est à notre connaissance un des premiers d'une longue série de sanctuaires quadrangulaires, à la mode pendant tout le XIV^e et le XV^e siècle et même encore dans la première moitié du XVI^e.

⁵⁹ Wick, qui a encore vu ces vitraux en place, a pu (avant sa mort survenue en 1894) ajouter à son texte une note relatant leur vente à Berne. Ellen J. BEER, *Die Glasmalereien der Schweiz vom 12. bis zum Beginn des 14. Jahrhunderts*, Basel 1956, p. 93, retrace l'histoire de ces trois vitraux ainsi que celle de deux autres, moins anciens. Acquis par le collectionneur bernois Friedrich Bürki, ils ont été dispersés après sa mort (1880) : le Christ trônant est au Musée Historique de Bâle (Inventaire, 1881, 87), saint Léger et l'autre évêque se trouvent à l'Hôtel de Ville de Soleure et les deux vitraux tardifs (Agnus Dei et saint Nicolas) sont conservés à Sion, musée de Valère (Inventaire, MV 65 et 66).

⁶⁰ En comparant les données fournies par E. Wick et la description des vitraux par E. J. BEER, p. 94, on peut s'assurer que le saint Léger (avec la palme du martyr et l'inscription S. LEODEGARIUS, MR) occupait la fenêtre du nord. L'autre évêque, au sud, n'est accompagné ni d'attributs ni d'inscription.

⁶¹ GREMAUD, *Documents*, n° 1273 ; l'analyse que nous avons pu faire lors de la restauration nous a assuré que les voûtes de cette chapelle étaient contemporaines de la construction de l'enceinte.

⁶² E. J. BEER, *op. cit.*, pp. 95-96.

⁶³ Au jugement des historiens d'art, ces peintures, restaurées par M. Théo-A. Hermanès, appartiennent à la même école, sinon au même artiste que les peintures les plus anciennes de Tourbillon. Celles-ci sont assurément du XIV^e siècle ; on hésite toutefois entre 1320-1340 et 1360-1380 (voir à ce sujet Gaëtan CASSINA et Théo-A. HERMANÈS, *La peinture murale à Sion, Sedunum Nostrum*, annuaire n° 8, Sion 1978, pp. 24-26).

*Embellissement et nouvelles constructions
vers le milieu du XV^e siècle (fig. 2, b)*

Environ un siècle et demi plus tard, l'église Saint-Léger passe par une nouvelle étape d'embellissement et d'amplification. Les diverses phases de ces transformations ne peuvent pas être classées dans un ordre chronologique certain, mais elles représentent ensemble un programme dont la réalisation a pu durer plusieurs années. Les fouilles ont permis de constater à l'entrée du chœur du XIV^e siècle, une modification des niveaux de sol, attestée par un enduit secondaire, appliqué contre le tuf de l'arc triomphal primitif⁶⁴. Le bas de ce revêtement, s'il ne garde pas la trace précise de l'escalier reliant la nef au chœur, indique cependant que le sol de la nef a été quelque peu exhaussé et que celui du chœur a été surélevé jusque vers 313. A ce petit constat archéologique s'ajoutent les éléments descriptifs notés par Wick. Cet auteur a vu les quatre évangelistes peints sur la voûte du chœur, les douze apôtres, en grandeur nature, distribués sur les parois latérales, ainsi que l'Annonciation, saint Sébastien et saint Georges ornant le chevet⁶⁵. Wick compare les parties originales de ce décor aux peintures qu'il a pu observer dans le chœur de la chapelle de Tourbillon et à Valère. Cela nous incite à les dater du milieu du XV^e siècle⁶⁶.

Le nouveau décor réalisé dans le chœur comprenait encore un retable d'autel dont le dessin permet de saisir les grandes lignes et que la description de Wick fait connaître plus exactement. La partie centrale fixe, surmontée d'un petit baldaquin, présentait en haut-relief l'image d'un évêque bénissant⁶⁷. A gauche et à droite, les volets de fermeture s'articulaient en deux parties, la première rectangulaire qui se rabattait perpendiculairement à la partie fixe, et la seconde, avec le sommet en biseau, qui se rabattait parallèlement au fond en épousant la forme du baldaquin. Ces volets étaient, eux aussi, décorés de figures en haut-relief grossièrement sculptées, mais peintes et dorées. Elles étaient réparties en deux registres dont les sujets étaient de gauche à droite, l'Annonciation, la Visitation, la Nativité et les Bergers (registre supérieur), puis le Massacre des Innocents, les Trois Rois, la Fuite en Egypte et la Présentation au Temple (registre inférieur). Wick attribue cette œuvre au milieu du XV^e siècle. Il ne faut peut-être pas exclure une date plus ancienne : le retable à baldaquin de Nendaz, tel qu'il est décrit par notre

⁶⁴ Ce lambeau d'enduit a été protégé de la destruction par l'exhaussement du sol de l'église vers 1700. Plus haut, ce revêtement a complètement disparu.

⁶⁵ Seules les peintures de la paroi sud étaient conservées dans leur état original ; le décor des murs nord et est avait été repeint maladroitement (*schlecht übermalt*) en 1858. Le « Déserteur », que Wick ne connaissait probablement pas, aurait-il appliqué là sa technique apparemment naïve ?

⁶⁶ Aujourd'hui, on voit à Tourbillon les peintures du XIV^e siècle, mais à l'époque où Wick travaillait en Valais, elles étaient cachées par un décor du milieu du XV^e siècle. Sur ces fresques et celles de Valère, voir CASSINA et HERMANÈS, *op. cit.*, p. 38 ss et 54 ss.

⁶⁷ Sans donner de raisons, Wick l'identifie avec saint Nicolas de Myre. La présence de ce saint évêque au centre du maître-autel d'une église Saint-Léger nous paraît d'autant plus discutable que, selon le dessin de Wick, le personnage n'est accompagné d'aucun attribut significatif.

auteur, rappelle celui de Leiggern (commune d'Ausserberg) que l'on fait remonter vers 1400 déjà⁶⁸.

Au nord du chœur, les fouilles ont fait voir les bases ouest et nord d'un petit bâtiment annexe ; la partie orientale de la construction avait disparu au XIX^e siècle, comme celle du chœur, lors des travaux d'aménagement à l'est de la nouvelle église. Cette annexe, appuyée à la façade du sanctuaire, était reliée à celui-ci par une porte aménagée de seconde main tout près de son angle nord-est⁶⁹. Le sol découvert au fond de ce local était situé extrêmement bas (153) et l'embrasure de la porte contenait les restes de quatre marches étroites et hautes conservées jusqu'à 216 (arase des vestiges). La suite de l'escalier nécessaire pour atteindre le niveau du chœur (313) a complètement disparu lors de la démolition du XIX^e siècle. Il est évident que l'espace aménagé à plus d'un mètre et demi en contrebas du sanctuaire, et relié par des degrés fort inconfortables, n'est guère convenable pour une sacristie. Sa fonction demeure pour l'instant énigmatique⁷⁰.

Nous pensons pouvoir attribuer au même programme d'embellissement et d'amplification de Saint-Léger une importante transformation du clocher. L'enquête archéologique a fait apparaître, entourant de seconde main les substructures de la tour primitive, la base d'un renforcement appareillé en talus. La place en chronologie relative de cette nouvelle maçonnerie est aisément déterminée. Près de l'angle nord-est, l'ouvrage s'appuie contre les fondations de la façade sud du chœur carré (XIV^e siècle). Près de l'angle nord-ouest, le mur de l'église baroque (vers 1700) passe sur cette maçonnerie pour aller rejoindre la façade occidentale de la tour elle-même. Dans cette fourchette assez large, nous croyons possible de faire un choix. Le renforcement en glacis, dont nous avons retrouvé les bases et dont la photographie peu

⁶⁸ Voir Paul GANZ, *Geschichte der Kunst in der Schweiz*, Basel 1960, p. 293, qui pense que le retable de Leiggern serait d'origine souabe et le date de 1400. M. Lucien Lathion, sans doute renseigné par R. Riggenbach, a déjà signalé la parenté des autels de Nendaz et de Leiggern. Le retable de Leiggern est conservé au Musée national ; celui de Nendaz a été vendu à l'étranger (Lathion, p. 56).

⁶⁹ Le dessin de Wick, où tout le centre et l'ouest de la paroi septentrionale du chœur est caché par le piédroit de l'arc triomphal, permet tout juste de discerner cette porte : elle apparaît d'autant plus basse que le sol, exhaussé à l'époque baroque, se trouvait au XIX^e siècle à la cote 338.

⁷⁰ La première hypothèse qui vient à l'esprit est celle d'un petit sous-sol aménagé, en raison de la pente du terrain naturel, sous une sacristie proprement dite, située elle-même au niveau du chœur : la porte du local supérieur aurait pu trouver place près de son angle sud-ouest, sans entrer en conflit avec l'entrée à la cave. Mais cette supposition doit être écartée. En effet, lorsque l'évêque ordonna en 1687 d'agrandir la nef de Saint-Léger, en pensant que le chœur gothique demeurerait en fonction, il prescrivit la construction d'une sacristie neuve. Cette annexe sera bâtie au nord du chœur, dans le mur duquel on percera une porte (voir texte, ci-dessus, note 20). Cette sacristie est appelée *nova* par rapport à une ancienne, située soit dans la base du clocher, soit sur le petit local dont nous avons découvert les restes. Mais l'ordre de créer une entrée en perçant le mur du chœur démontre à notre avis qu'il n'existait pas là d'ancienne porte que l'on pouvait utiliser ou agrandir. S'il n'existait pas d'entrée sur le chœur, il est raisonnable d'admettre que l'ancienne sacristie n'était pas l'étage supposé. C'est pourquoi la fonction du local bas reste difficile à définir : que l'on pense à un ossuaire ou à quelque petite cave de confrérie, la communication avec le chœur nous paraît insolite. La question reste ouverte, tant qu'un document écrit ne permettra pas de trancher.

antérieure à 1913 nous montre encore l'aspect, est probablement justifié par la volonté d'exhausser l'édifice. L'étage supérieur de la tour, tel qu'il apparaît sur la photographie, est une surélévation de l'édifice roman. On voit (à l'ouest et au sud) deux baies géminées en plein cintre et relativement grandes. Cette disposition est fréquente en Valais, surtout au XV^e siècle, avant la mode de l'étage supérieur doté d'une grande fenêtre sur chaque façade⁷¹. La flèche de maçonnerie paraît appartenir, pour autant que la photographie permette d'en juger, à la famille des pyramides octogonales très simples, sans apprêt à la base, que l'on construisait dans le pays dans la 1^{re} moitié du siècle⁷². Ces diverses constatations suggèrent que le clocher de Saint-Léger a été transformé à l'époque où le chœur reçut sa nouvelle décoration. Il est d'ailleurs évident que la tour primitive, bien proportionnée avec l'abside originale, devait paraître petite depuis la construction du chœur carré.

C'est peut-être à une phase finale des travaux du XV^e siècle qu'il faut attribuer la pose de deux vitraux représentant saint Nicolas et l'Agnus Dei. Wick ne donnant aucun renseignement à leur sujet, nous ne savons pas où se trouvaient les fenêtres ainsi enrichies. Conservés actuellement au Musée cantonal de Valère, ces deux vitraux sont estimés postérieurs à 1480⁷³.

Enfin, la base d'autel découverte devant l'arc triomphal, au sud de l'entrée du chœur, paraît devoir être attribuée aux travaux d'aménagement du XV^e siècle : il s'agit peut-être déjà de l'autel Saint-Pierre dont nous avons signalé l'existence en 1559.

L'église baroque construite vers 1700 (fig. 2, c)

L'examen de la partie méridionale de l'église actuelle permet d'y reconnaître des maçonneries d'époques diverses dont seules les plus anciennes (l'arc triomphal de l'est et son entourage) sont en rapport immédiat avec ce que les fouilles ont mis au jour. Les autres sont toutes postérieures aux substructures que nous avons observées dans le sol. De ces éléments « tardifs », les plus anciens, et de beaucoup les plus importants, constituent une nef de 17,50 m × 10,65 m, raccordée au nord-est sur l'entrée du chœur gothique et au sud (avant 1913) sur le clocher roman renforcé au XV^e siècle. L'architecture est caractérisée par les forts pilastres intérieurs subdivisant l'espace en trois travées barlongues (celle de l'ouest subsiste). Nous ne savons pas comment s'organisait la paroi septentrionale, largement trouée au XIX^e siècle⁷⁴.

⁷¹ Voir par exemple Saint-Séverin de Conthey, Saint-Romain d'Ayent et particulièrement Evolène (doubles fenêtres), ainsi que Vouvry, Bagnes, Ardon, Bex (une seule grande fenêtre).

⁷² Voir par exemple F.-O. DUBUIS, « Le clocher roman de la cathédrale de Sion et ses transformations au XV^e siècle », dans *Annales valaisannes*, 1978, p. 96 ss ; et « Géronde. Du presbytère sierrois au monastères des Bernardines : origine et développement des bâtiments d'habitation », dans *Vallesia* XXXVIII, 1983, pp. 29 et 46.

⁷³ E.-J. BEER, *op. cit.*, p. 93, note 281.

⁷⁴ Il ne subsiste que les fondations, les pilastres et la maçonnerie adjacente, transformés en piliers, ainsi que toute la partie supérieure dans les combles.

Les fouilles et l'analyse du bâtiment n'ont révélé aucune trace de porte construite à l'époque baroque. Wick, qui a visité l'église avant les transformations de 1882-1885, écrit que l'ancien chœur gothique servait de vestibule (*Vorhalle*) ouvert sur la nef. Son dessin fait voir une porte, relativement petite, dans le mur méridional de ce chœur, juste à l'arrière des derniers bancs qui bordent jusque-là l'allée centrale de la nef. Il est donc évident que l'on pouvait entrer à l'église par l'ancien chœur. Mais il nous paraît assez douteux que cet accès ait été le principal : il s'agit plus vraisemblablement, à proximité immédiate du presbytère, d'une entrée utilisée surtout par le curé. Les portes principales servant à l'accueil des fidèles et aux défilés des processions, se trouvaient vraisemblablement au milieu des parois nord et sud de la nef⁷⁵. Un dispositif à deux portes situées en face l'une de l'autre nous paraît d'autant plus plausible que le cimetière avant 1882-1885 s'étendait à la fois au sud et au nord de l'église⁷⁶.

Le clocher est conservé lors de la reconstruction, de même que le chœur oriental, dont on se contente de surélever le sol pour l'amener au niveau du dallage de la nouvelle nef (338). Sans doute parce que le chœur du XIV^e siècle était petit et leur paraissait vieillot, les constructeurs de la nef baroque ont ménagé dans le mur occidental de celle-ci une large ouverture destinée à loger un nouvel arc triomphal. On a ensuite, dans une seconde étape du chantier, ajouté à la nef un chœur occidental. Sa largeur de 8,45 m était bien attestée par le jeu des enduits intérieurs que nous avons retrouvés en façade sous le crépi du XIX^e siècle.

La longueur de ce nouveau chœur, ainsi que le tracé polygonal ou rectiligne de son chevet, ne peuvent plus être restitués, car, lors des travaux du XIX^e siècle, on a enlevé toutes les maçonneries et même le terrain dans lequel elles étaient fondées. Nous disposons heureusement de la brève description que le chanoine A.-J. de Rivaz a laissée de cet édifice. *Le nouveau chœur*, écrit-il, *est exhaussé de plusieurs pieds du reste de l'Eglise soit de la nef. On y monte par cinq ou six degrés; et il en est séparé par une balustrade. Le chœur est grand, l'autel est propre, quoique peu décoré. La sacristie assez vaste*⁷⁷.

⁷⁵ La porte du sud a été remplacée sur le chantier du XIX^e siècle, en même temps que celle du nord disparaissait dans la démolition de la paroi.

⁷⁶ Dans son rapport préparatoire pour la visite pastorale de 1885 (AES, tir. 182/ n° 20), le curé Hallenbarter écrit que la zone réservée aux enfants baptisés morts avant l'âge de raison a été en partie occupée par la construction de la nouvelle église : cette zone était donc au nord de l'ancien Saint-Léger. Les dispositions du terrain suggèrent que la partie du cimetière destinée aux adultes se trouvait déjà au midi de l'église.

⁷⁷ AEV/Fonds de Rivaz, t. 8, pp. 768-769. — Nous aurons à revenir sur la construction de l'église baroque en deux étapes. Il suffit ici de constater les faits. Il est évident que l'ouverture laissée dans le mur occidental de la nef témoigne de quelque incertitude : la maçonnerie laissée en attente aurait pu recevoir un bel encadrement de tuf enduit ou de pierre de taille, mais l'on s'est contenté, en reprenant les travaux, d'une sommaire finition au mortier. L'hésitation des bâtisseurs se manifeste aussi dans l'absence de liaison entre le mur de la nef et celui du nouveau chœur.

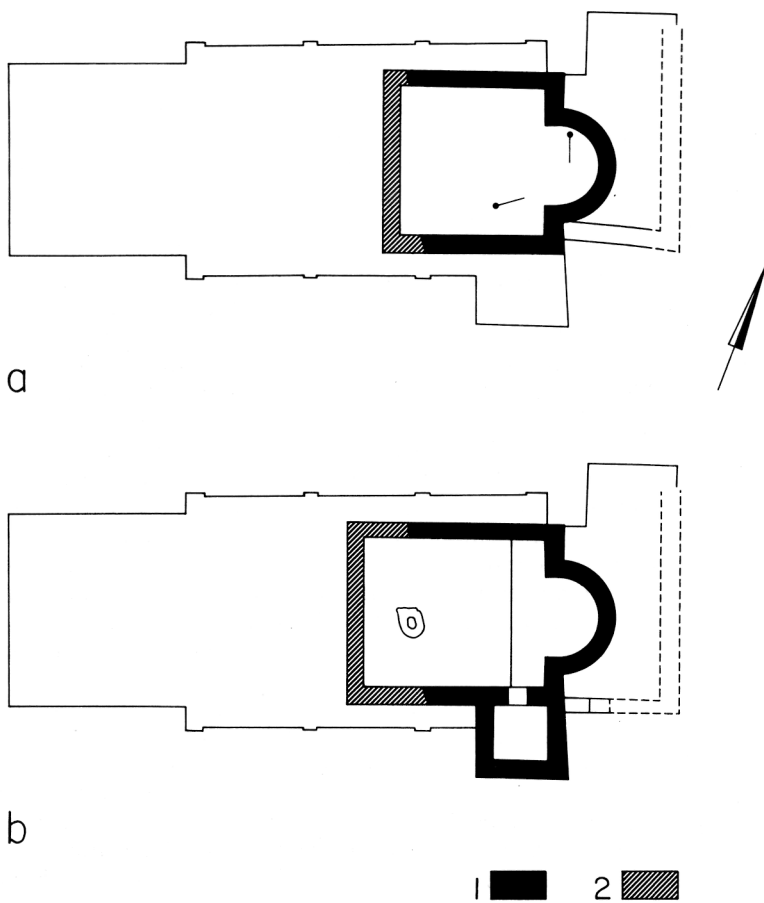
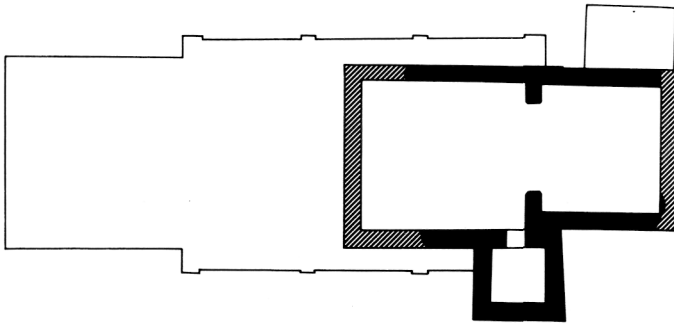
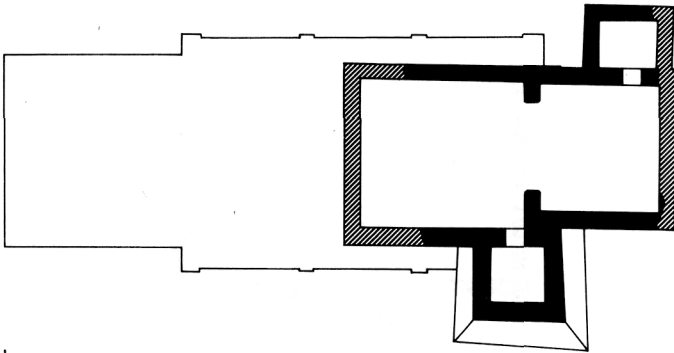


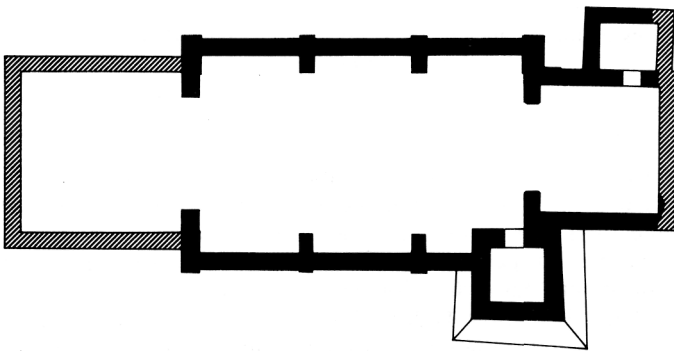
Fig. 1. — Origine et évolution de Saint-Léger. Echelle 1:400.
a) la chapelle primitive (IX^e/X^e siècle) ; b) la première église paroissiale (XI^e s.).
1) vestiges constatés, 2) restitution.



a



b



c

Fig. 2. — Evolution de Saint-Léger. Echelle 1:400.

a) transformations du début du XIV^e siècle ; b) transformations du XV^e siècle ;
c) reconstruction partielle vers 1700 (il n'est plus possible de restituer le plan de la sacristie du chœur occidental).

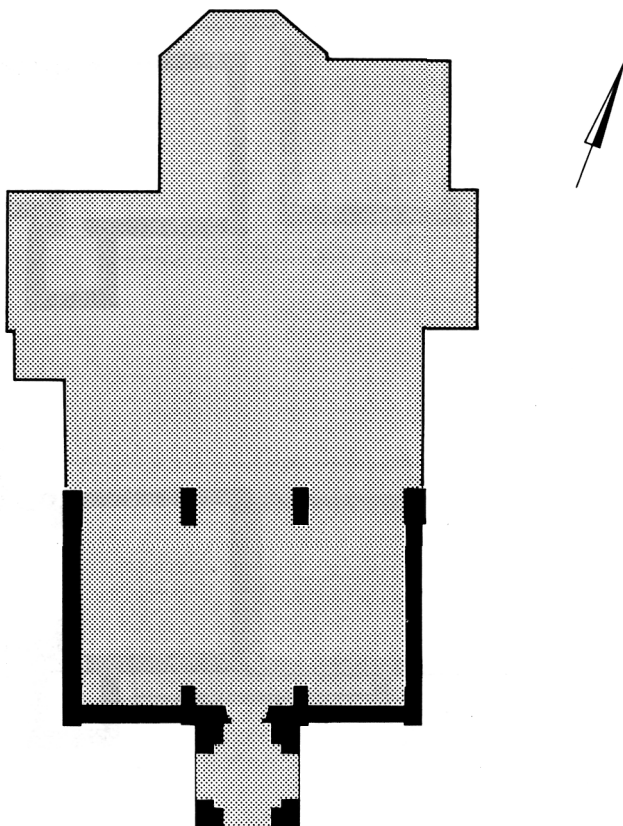


Fig. 3. — Les éléments anciens de l'église Saint-Léger dans le cadre de l'église actuelle. Echelle 1:400.

Si l'on ne possédait d'autre indication que les éléments d'architecture aujourd'hui conservés, on pourrait peut-être dater cette reconstruction de 1625 comme on l'a proposé⁷⁸. Les données des archives nous obligent à rectifier cette opinion. Les procès-verbaux des visites pastorales de 1687 et de 1703 nous informent des ordres donnés par l'évêque pour agrandir l'église et de la date à laquelle le nouvel édifice fut consacré⁷⁹. Quand l'évêque exige en 1687 l'agrandissement du *templum* il précise que, si on l'allonge, ce sera de 3 toises (environ) et que, si on l'élargit, ce sera d'une de chaque côté. La

⁷⁸ *Vallesia Christiana*, p. 243.

⁷⁹ Voir ci-dessus, p. 132.

comparaison entre la nef découverte par les fouilles et la nef de style baroque fait voir que l'agrandissement a été réalisé dans les deux dimensions : environ 7 m vers l'ouest, 1,50 m vers le nord et 1,35 m vers le sud. On a donc allongé plus que prévu et élargi un peu moins. La nef de style baroque est bien le résultat pratique des ordres épiscopaux de 1687.

Pensant apparemment que l'ancien chœur garderait sa fonction, Adrien V de Riedmatten avait ordonné de construire sur son côté nord une nouvelle sacristie. L'ancienne, au bas du clocher, était sans doute jugée inconfortable et trop petite. Pour leur part, le curé et ses paroissiens semblent s'être attachés à une réalisation plus complète. En construisant la nef, ils se ménagèrent la possibilité de lui ajouter à l'ouest un chœur harmonisé avec son architecture. L'ouverture laissée en attente permettait jusqu'au dernier moment le choix entre le projet minimal de l'évêque et une solution plus coûteuse. En novembre 1699, les Nendards avaient déjà décidé : le nouveau chœur était vraisemblablement bien sorti de terre, voire terminé⁸⁰. Dans ces conditions, les gens de Veysonnaz pouvaient se préparer à bâtir la sacristie et prévoir leur participation au décompte final et à la consécration de l'église⁸¹.

*Le sort du vieux Saint-Léger
lors de l'agrandissement de 1882-1885 (fig. 3)*

Il n'est pas dans notre propos de décrire en détail l'église construite avant la fin du XIX^e siècle et les transformations qui lui ont été apportées depuis lors. Notre étude se limite aux sanctuaires découverts par les fouilles et à leurs transformations jusqu'au XVIII^e siècle. Il suffit ici de rappeler comment les travaux de 1882-1885 ont tiré parti de l'église baroque et fait un sort malheureux à ses deux chœurs.

La configuration du terrain empêchait d'allonger encore le vieux Saint-Léger. Un élargissement de la nef ou une adjonction de bas-côtés aurait mal résolu le problème posé. On pouvait donc être tenté, en un temps où l'architecture ancienne n'éveillait que peu d'intérêt dans nos campagnes, de tout raser pour construire à neuf, selon un axe nord-sud imposé par la topographie. Le projet choisi par les autorités de Nendaz fut, peut-être par respect du passé ou peut-être par souci d'économie, de tendance nettement

⁸⁰ La clé de voûte aux armes de l'évêque de Riedmatten a dû être apposée au chœur occidental avant la mort du prélat (le 20 mai 1701). Wick, grâce à qui on connaît l'existence de cette pierre sculptée, indique sa situation de la manière suivante : *Im Schlussstein des neuen Chors ein Wappen von Riedmatten, im alten nichts*. Il n'y a donc pas lieu de suivre l'*Essai d'histoire du district de Conthey*, p. 225 (auquel se réfère encore *Vallesia Christiana*, p. 244), où cette clé de voûte devient « la pierre angulaire du chœur » et témoigne d'une reconstruction de l'église par Adrien II de Riedmatten, suivie d'une consécration par Hildebrand Jost en 1625. Une simple lecture des procès-verbaux des visites pastorales de 1687 et de 1703 aurait suffi pour éviter l'invention pure et simple de ce chantier. L'erreur vient d'une importance exagérée accordée au millésime 1625 peint (selon le dessin de Wick) dans le chœur oriental.

⁸¹ Voir ci-dessus, p. 132, n. 21.

conservatrice. Les documents écrits manquent qui pourraient éclairer les discussions qui ont dû précéder le chantier. Mais l'examen du bâtiment montre que l'on a opté pour la conservation maximum de la nef baroque. On s'est d'abord contenté d'en ouvrir le mur septentrional, en ne laissant subsister que les pilastres intérieurs et la maçonnerie immédiatement voisine. Les voûtes baroques, ainsi que le sommet de la façade au-dessus d'elles, ont été également préservés. Les trois travées construites vers 1700 ont dirigé l'implantation d'une nef et de deux collatéraux en direction du nord, où un chœur a trouvé place. Le toit de la nouvelle église venait tout simplement se relier à celui de l'ancienne.

Si l'on avait persévéré dans cette première intention, l'église ancienne aurait été presque entièrement conservée par les travaux d'agrandissement. Mais malheureusement des discussions, dont les archives nous livrent l'écho, ont eu lieu en cours de travail. Elles ont abouti à des démolitions que l'architecte pourra trouver logiques, mais que l'archéologue ou l'historien déplore.

La construction nouvelle était sans doute très avancée quand, le 24 août 1884, *appelé à se prononcer sur la démolition des deux chœurs*, le conseil de la commune a décidé à l'unanimité de ne rien démolir⁸². On n'allait pas demeurer longtemps dans ces bonnes dispositions. Le même problème étant revenu sur le tapis à la séance du 7 septembre, la décision fut prise de *laisser aux maîtres maçons la liberté d'enlever ou non, pourvu qu'ils répondent des conséquences*⁸³. On devine assez facilement quelles étaient les données du problème. L'entrepreneur Antonioli pouvait tenir à la démolition des deux chœurs anciens pour améliorer l'unité architecturale de son œuvre ; d'autre part, la destruction du chœur oriental rendrait possible la circulation le long de la façade est de l'église en direction de la façade sud, du cimetière et de l'entrée principale. De son côté, le conseil pense manifestement que la démolition des deux chœurs risque de compromettre la stabilité de la nef baroque, incorporée à la nouvelle église au prix de trois grandes ouvertures dans sa paroi nord. On arrive ainsi très naturellement à la conclusion de l'autorité civile : que le maître maçon prenne ses responsabilités.

Il semble bien qu'Antonioli commença par démolir sans pitié le chœur gothique dont il ne comprenait pas la valeur. Par une lettre du 26 avril 1885, le curé Hallenbarter rappelle au conseil que les travaux de l'église doivent être terminés dans le courant de l'année. Il se plaint d'avoir passé deux hivers *dans une église et sacristie pleines de courants d'air*. Le curé rappelle au conseil que maître Antonioli a posé, pour l'achèvement des travaux dans les délais prescrits, une condition : *que le toit soit tourné pour la fin de mai*⁸⁴. Nous arrivons cent ans trop tard pour comprendre facilement ces quelques mots dont la signification était évidente pour ceux qui suivaient le chantier. On peut toutefois risquer une explication. La couverture de la nouvelle construction

⁸² Ac Nendaz, P 364.

⁸³ Ac Nendaz, R 6, p. 55.

⁸⁴ Ac Nendaz, P 369.

avait évidemment un faite nord-sud, tandis que l'ancienne église baroque en avait un d'ouest en est. Le toit à « tourner » est donc vraisemblablement ce dernier, que l'on va rebâtir suivant les lignes générales de la nouvelle église⁸⁵.

En séance du 17 mai 1885, le conseil communal hésite sur le sort qu'il faut réserver au chœur baroque. Finalement, les conseillers préfèrent laisser à d'autres la responsabilité du choix : *le conseil a cru devoir se rapporter aux personnes possédant plus de connaissance à cet effet, le Curé et Antonioli, pour abattre ou non le chœur d'en haut ; le conseil se conforme entièrement à leur décision*⁸⁶. Les deux arbitres désignés choisirent, comme on pouvait s'y attendre, la démolition. Comme à l'est, il ne demeura que l'arc triomphal, que l'on obtura soigneusement⁸⁷.

Le toit unifié sur toute l'église et les deux vieux chœurs disparus, le clocher demeurait le seul témoin de l'église médiévale. A côté de la volumineuse construction nouvelle, il paraissait bien petit, vestige d'un autre temps ; de plus, sa solidité était douteuse. Dans le rapport adressé à l'évêché pour préparer la visite pastorale de 1885, le curé Hallenbarter signale que ni la tour ni son beffroi ne sont suffisamment solides et qu'il faut envisager de les consolider ou de les remplacer. Le clocher, poursuit-il, « est très ancien : il manque de fondations sur deux côtés » et constitue ainsi un danger pour le presbytère⁸⁸. Quelque six mois après la consécration de l'église, la correspondance entre l'évêché et la cure fait allusion à ce clocher qui *menace ruine* et au sujet duquel il faut d'urgence trouver une solution. Nous avons déjà signalé les démarches qui suivirent. C'est seulement en 1913 toutefois que le clocher actuel fut construit dans l'axe de la nouvelle église⁸⁹ : sa base constitue un porche devant l'entrée principale. Enfin, la restauration de 1966-1967 donna l'occasion non seulement de pratiquer les fouilles dont nous avons présenté les résultats, mais encore de conserver, dans le cadre d'une chapelle souterraine, les vestiges du sanctuaire préroman.

III. Acquis et perspectives

Nous avons signalé dans la 1^{re} partie de cet article le peu de connaissance que les curés de Nendaz du XIX^e siècle avaient du passé de leur église et rappelé les hésitations des historiens à propos des anciens sanctuaires de Saint-Léger. Les recherches que nous avons menées dans les archives et dans

⁸⁵ Cette opération était-elle simplement en retard ou résultait-elle d'un changement de programme ? La récente démolition du chœur médiéval avait modifié considérablement l'aspect de l'ensemble. C'est peut-être alors que l'on aurait décidé de modifier le toit de la nef baroque pour améliorer la silhouette de l'édifice.

⁸⁶ Ac Nendaz, P 364 (voir aussi R 6, p. 82).

⁸⁷ Le 2 décembre 1886, il restait à finir le *crépissage de l'ancienne voûte et mur entre l'ancien chœur et l'Eglise* (Ac Nendaz, supplément, P S 14).

⁸⁸ AES, tir. 182/n° 20 ; les « deux côtés » où les fondations étaient défailantes sont l'est et le sud, puisque la cure est menacée.

⁸⁹ Voir ci-dessus p. 136.

le terrain ne résolvent certes pas tous les problèmes, mais elles permettent de réviser certaines opinions et d'étendre un peu le domaine connu. Une fois de plus, l'archéologie apporte à l'histoire locale une contribution nouvelle. Aussi utiliserons-nous les pages suivantes pour regrouper d'abord quelques conclusions sur les sanctuaires successifs, puis pour revenir sur la question de la création de la paroisse et enfin pour aborder les problèmes qui entourent la fondation et la desservance de la chapelle primitive.

La succession des sanctuaires de Nendaz est maintenant claire, même si la chronologie absolue présente sur quelques points un certain flottement et si la description de chaque édifice souffre de lacunes probablement impossibles à combler. L'évolution de Saint-Léger durant le Moyen Age s'inscrit, on le voit maintenant, dans la ligne des traditions architecturales les plus courantes en Valais. A la chapelle primitive, constituée d'une petite nef terminée au levant par une simple abside, succède la première véritable église, obtenue en ajoutant un clocher sur le côté de la nef agrandie, à proximité immédiate du chœur. Plus tard, dans la 1^{re} moitié du XIV^e siècle, l'espace réservé aux cérémonies liturgiques est, ici comme ailleurs, jugé trop petit : on remplace donc la vieille abside par un sanctuaire carré. La description qu'en a laissée E. Wick trouve aujourd'hui sa place dans un ensemble cohérent de données. Le renouvellement du décor et la surélévation du clocher (accompagnant peut-être celle de la nef) pourraient indiquer un progrès dans l'aisance des paroissiens au XV^e siècle. Cette époque est d'ailleurs marquée en Valais par le début d'un nouvel effort dans la construction et la décoration des églises. La construction baroque ne remonte pas, comme d'aucuns l'avaient pensé, à l'épiscopat d'Hildebrand de Riedmatten (1565-1604) ni à 1625. Les documents disponibles, confirmés par l'examen du bâtiment, obligent à en faire une conséquence de la visite pastorale de 1687 : l'église était en chantier en 1699 ; sans doute terminée avant la mort d'Adrien de Riedmatten (20. 5. 1701), elle a été consacrée le 1^{er} octobre 1703.

Comme nous l'avons vu en présentant les documents d'archives, l'évêché remarque, déjà dans le deuxième quart du XIX^e siècle, une disproportion entre la grandeur de l'église baroque et le nombre croissant de la population. Les dimensions données à Saint-Léger par le considérable agrandissement des années 1882-1885 témoignent à leur manière de la multiplication des paroissiens. Dans ce nouveau lieu de culte, la place disponible pour la population est trois fois plus grande qu'au XVIII^e siècle. On peut se demander dans quelle mesure les agrandissements antérieurs ont eu aussi une connotation démographique. La nef préromane mesurait quelque 60 m² ; le chiffre peut être porté à 77 m² après l'agrandissement du XI^e siècle, dont on se contentera jusque vers la fin du XVII^e siècle.

Si le mouvement de la population était le seul motif de changements apportés aux dimensions de l'église, on pourrait conclure à une augmentation du nombre des habitants entre le IX^e/X^e et le XI^e siècle, ainsi qu'à une stagnation démographique du XI^e au XVII^e siècle. Aucun document écrit ne permet d'apprécier la valeur d'une telle hypothèse. Il convient de demeurer très prudent en faisant remarquer que d'autres motifs ont pu causer soit l'agrandissement, soit la conservation de l'édifice : les moyens économiques

des habitants et la qualité de leur esprit d'entreprise n'ont pu varier sans peser positivement ou négativement sur le sort du sanctuaire. La création de chapelles dans les villages a pu diminuer l'effort de leurs habitants en faveur de leur église paroissiale. Le dévouement à la gloire de Dieu, comme aussi l'attachement au prestige local, incitent parfois à l'action. L'influence du clergé et l'impact de certains événements sur la mentalité des paroissiens ont joué aussi leur rôle. Il est certain que l'évolution des bien modestes fastes liturgiques détermine à travers tout le pays des vagues de reconstruction. En revanche, les modalités de la pratique religieuse de notre Moyen Age sont presque inconnues : quel était le taux de participation aux offices dominicaux et festifs ? Quelle était la proportion de fidèles qui participaient à la messe dans l'église et autour de celle-ci⁹⁰ ? Toutes ces réserves et ces questions démontrent que si l'on peut calculer le nombre de gens que telle ou telle nef est capable d'accueillir, on ne doit pas se presser d'utiliser ces chiffres pour esquisser une courbe démographique. Dans le 1^{er} quart du XVII^e siècle, l'évêché avait demandé qu'on agrandisse Saint-Léger, mais l'injonction, restée lettre morte, dut être répétée en 1687 ; elle ne fut enfin respectée par les paroissiens qu'à la fin du siècle. Les travaux, que plus de deux générations de Nendards avaient jugé bon de renvoyer, avaient-ils été demandés en fonction des progrès voulus par le renouvellement post-tridentin de l'église ? L'évêché voulait-il, par exemple, un édifice dont le volume exprimât mieux la dignité du culte ? Tenait-il davantage qu'autrefois à un espace où des bancs garantiraient mieux la tenue des fidèles ? Nous ne disposons pas des documents qui nous permettraient de savoir si une multiplication des paroissiens aurait joué elle aussi un rôle dans la décision épiscopale.

La documentation écrite et les opinions émises par les historiens laissent planer une grande incertitude sur les origines de la paroisse de Nendaz. Le résultat des fouilles, loin de résoudre tous les problèmes, apporte quelques précisions nouvelles.

L'embryon à partir duquel va se développer l'organisation ecclésiastique locale est la petite chapelle dont nous avons retrouvé les vestiges et qui remonte soit aux derniers temps du IX^e siècle soit au cours du X^e. Ce minuscule sanctuaire, probablement déjà dédié à saint Léger, n'avait pas encore pour desservant un « curé de Nendaz » mais un simple chapelain,

⁹⁰ Il est encore fréquent d'assister à la messe autour d'une petite chapelle de mayen ou d'alpage. Il n'y a pas si longtemps que, dans les villages dotés d'une véritable église, on voyait une partie des paroissiens s'installer (surtout pendant la prédication) devant la porte ou dans les allées du cimetière : ce n'est pas faute de place à l'intérieur. Lors des visites pastorales, les évêques successifs se sont maintes fois élevés contre cette pratique. En 1445 déjà, Guillaume VI de Rarogne ordonne à Val-d'Illiez qu'on fasse entrer dans l'église les gens qui se tiennent sur le cimetière et bavardent (*item monentur omnes stantes et garrulantes supra coemiterium quod ecclesiam intrent*, Ac Val-d'Illiez, D 268). — Il faut ajouter, en ce qui concerne la chapelle préromane, que sa fonction n'est pas clairement définie : voulait-on principalement créer un lieu de sépulture privilégié ? ou donner au village un sanctuaire pour la célébration de messes publiques ?

peut-être occasionnel d'abord et résidant ensuite⁹¹. Il n'en témoigne pas moins de l'existence d'un groupe humain assez stable pour justifier la construction d'une chapelle. Rien d'étonnant dès lors qu'un texte de 985 fasse mention du village (*villa quae dicitur Nenda*)⁹².

Avant les découvertes archéologiques de 1966, on a émis des opinions diverses sur la date à laquelle était née la paroisse proprement dite de Nendaz. La création d'une paroisse, même si elle est de portée essentiellement pastorale, est un acte de nature juridique. Le document écrit, qui seul peut en fournir la date précise, nous manque ici. Mais les fouilles de Saint-Léger ont découvert une transformation architecturale qui témoigne indirectement de la nouvelle organisation. C'est l'adjonction au sanctuaire primitif d'un clocher.

Les textes nous manquent pour établir avec certitude les coutumes du diocèse de Sion à cette époque. Mais on remarque dans la seconde partie du Moyen Age l'intérêt porté, lors de la création d'une paroisse, à la construction d'un clocher équipé⁹³.

Si le massif de maçonnerie découvert dans la nef agrandie est bien le socle des fonts baptismaux, il constitue un indice supplémentaire. Les équipements réalisés dans le courant du XI^e siècle en vue de la consécration d'une vraie église permettent de fixer les débuts de la paroisse de Nendaz une centaine d'années avant la première mention connue.

La constitution d'une paroisse à Nendaz se situe donc dans le même mouvement d'organisation du culte qu'à Nax, Vex⁹⁴ et en d'autres lieux de la montagne qui demeurent à découvrir. Ainsi les vallées sans important col transalpin paraissent n'atteindre que vers l'an mille un niveau d'occupation stable jugé suffisamment durable pour justifier un service pastoral particulier. A son tour, l'institution paroissiale renforcera les liens entre les habitants, influera peut-être sur l'organisation de leur travail et les conduira à former peu à peu ce qui, dans le plein Moyen Age, deviendra une *communitas* et, plus tard, une commune au sens actuel du terme.

⁹¹ La tombe très probablement sacerdotale découverte dans l'abside (ci-dessus note 46) est-elle celle d'un desservant à demeure ou celle d'un prêtre originaire du village ?

⁹² Les indications qui, dans ce texte, doivent servir à exprimer la date prêtent à discussion. Nous avons suivi les *Monumenta Germaniae Historica (Die Urkunden der Burgundischen Rudolfinger)*, Würzburg, 1977, p. 178) qui donnent la préférence à 985, sans toutefois être absolument sûrs de leur choix. Sur cet acte, voir aussi LATHION, p. 40, et Henri MICHELET, « A propos de la plus ancienne mention de Nendaz », dans *Annales valaisannes*, 2^e série, 1983, pp. 105-111.

⁹³ Par exemple, en demandant que leur église soit totalement séparée de celle de Vex, les gens d'Hérémece représentent au concile de Bâle (peu avant 1438) que le sanctuaire de leur village est déjà pourvu des « insignes paroissiaux », savoir cimetière, fonts baptismaux, clocher et cloches (... *ecclesia in honorem sancti Nycolai cum cimiterio, fonte baptismali, campanili et campanis aliisque insigniis parochialibus fundata...*, Archives de la paroisse de Vex, sans cote). — Quand la chapelle du Marais devient le nouveau centre paroissial de Sierre (1330), on lui ajoute un clocher (voir F.-O. DUBUIS, « L'église du Marais (Sierre) », dans *Vallesia XXVIII*, 1973, pp. 173-212) ; un cas similaire, mais plus ancien, est constaté à Saint-Germain de Rarogne (voir F.-O. Dubuis, « L'église de Saint-Germain des Vignes (Paroisse de Rarogne) », à paraître dans *Vallesia XXXIX*, 1984).

⁹⁴ Voir, dans le présent volume, notre article sur l'église Saint-Laurent de Bramois, p. 126, note 49.

Il demeure un problème à examiner, mais avec beaucoup de prudence et de réserve, c'est celui des instances extérieures au village qui ont influé sur l'édification de la première chapelle et sur la naissance de l'organisme paroissial. Le problème évoqué a parfois été résolu de façon très simple, en affirmant avec plus ou moins de réserves que Nendaz aurait été donné (comme partie intégrante de la *curtis* ou « villa gallo-romaine » de Conthey) par Sigismond de Bourgogne au monastère de Saint-Maurice le 30 avril 515. Dès lors, il est tout naturel que les religieux agaunois soient les créateurs de l'église que leur maison possède au milieu du XII^e siècle. Cette explication limpide repose toutefois sur des bases suffisamment fragiles pour que l'on puisse se permettre de discuter.

Il est vrai que l'abbaye de Saint-Maurice a été fondée en 515 par saint Sigismond. Il est très probable que, suivant la coutume du temps, le prince fit à cette maison des largesses propres à assumer son assiette économique. Mais, depuis la publication de la thèse présentée à l'Ecole des Chartes par M. le chanoine Jean-Marie Theurillat⁹⁵, on sait que l'« acte de fondation », qui pouvait inventorier ces dons, n'existe plus. Les textes disponibles représentent dans le meilleur des cas l'idée que vers 800 les religieux se faisaient des origines de leur monastère⁹⁶. Plutôt que d'affirmer la donation de la *curtis* de Conthey par Sigismond en 515, il vaut donc mieux écrire que le monastère agaunois, vers l'an 800, considérait que son domaine de Conthey lui venait de son fondateur.

Cette *curtis* de Conthey, dont l'Abbaye est propriétaire à l'époque carolingienne, est évidemment un domaine ; mais on en ignore la nature et la grandeur⁹⁷. S'agissait-il du territoire de l'actuel district de Conthey comme on l'a cru, en estimant que les limites de la châtelainie savoyarde (XIII^e-XV^e siècle) reprenaient celles du domaine du haut Moyen Age et de la paroisse qui y aurait existé⁹⁸ ? ou plus simplement la *curtis* n'avait-elle que quelques dizaines d'hectares de terrain soit en un seul mas soit en parcelles dispersées ? Il vaut mieux dire que l'on n'en sait rien, faute de données sûres⁹⁹. Dans l'hypothèse où les droits de la maison de Savoie à Conthey

⁹⁵ Jean-Marie THEURILLAT, « L'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune des origines à la réforme canoniale, 515-830 environ », dans *Vallesia* IX, 1954, pp. 1-128.

⁹⁶ Le souvenir des grandes journées de 515 était déjà enrichi d'aspects légendaires : voir F.-O. DUBUIS, « Saint Théodule, patron du diocèse de Sion et fondateur du premier sanctuaire d'Agaune. Les expressions diverses d'une indéfectible vénération », dans *Annales valaisannes*, 2^e série, 1981, p. 128. La liste des biens donnés par saint Sigismond pourrait, elle aussi, refléter un moment de l'évolution plutôt que l'exact événement du VI^e siècle.

⁹⁷ A la fin de la liste des *curtes* données, l'« acte de fondation » indique par précaution juridique toute espèce de biens qui peuvent exister dans un domaine. Il serait tout à fait abusif d'appliquer ces considérations théoriques à chacune des *curtes* et d'en déduire qu'elle était un immense domaine capable de contenir une telle variété de ressources.

⁹⁸ Voir par exemple *Conthey*, pp. 163-164, et *Vallesia Christiana*, p. 238.

⁹⁹ L'Abbaye possédait de la terre à Nendaz au X^e siècle : il peut s'agir de parcelles dépendant de l'ancienne *curtis* ou de biens provenant d'une ou plusieurs autres sources. Des droits très anciens que l'Abbaye aurait possédés sur Nendaz, par suite d'une donation du VI^e siècle, demeurent, si l'on veut, dans l'ordre des possibilités, mais il ne faut pas être plus catégorique.

seraient une reprise d'anciens droits abbaciaux, et où le territoire de la châtelainie correspondrait à celui d'une très ancienne paroisse, les premiers desservants occasionnels de la chapelle Saint-Léger auraient appartenu au clergé de Conthey. Force est alors de poser une nouvelle question : quelle était l'organisation paroissiale de Conthey à la fin du IX^e et au début du X^e siècle ? Malheureusement, les documents écrits ne nous renseignent pas pour la période antérieure au XII^e siècle. Dès lors, on connaît dans la région contheysanne deux paroisses. L'une, relevant directement de la mense épiscopale¹⁰⁰, comprend les gens du bourg et du château, ainsi que toute la partie supérieure de l'actuel territoire communal : c'est celle de Saint-Séverin, dont l'église, située à quelque distance de l'agglomération fortifiée, est vraisemblablement plus ancienne que celle-ci. L'autre, relevant de l'Abbaye de Saint-Maurice, groupe presque tous les habitants de la plaine : en 1146, son église se trouve à Plan-Conthey, avec une chapelle filiale à Vétroz¹⁰¹. Les deux sanctuaires de la plaine, dédiés respectivement à saint Théobald et à sainte Marie-Madeleine, ne peuvent être antérieurs à la seconde moitié du XI^e siècle¹⁰². Par conséquent, Plan-Conthey ne doit pas être considéré comme le centre paroissial à partir duquel on aurait exercé le ministère à Nendaz dans la chapelle du IX^e-X^e siècle. En ce qui concerne le sanctuaire de Saint-Séverin, sans doute plus ancien que l'*oppidum* mentionné au XI^e siècle¹⁰³, il est peut-être paroissial assez tôt pour assumer le ministère dans la chapelle Saint-Léger. Si une telle solution devait être retenue, elle obligerait à expliquer comment la paroisse de Nendaz se trouvait sous le patronage de l'Abbaye vers le milieu du XII^e siècle.

Nous avons admis un instant, pour base de travail, l'hypothèse du grand domaine et de la vaste paroisse primitive dont les limites seraient encore utilisées par la châtelainie savoyarde du XIII^e au XV^e siècle. Comme rien n'en démontre vraiment l'exactitude, nous pensons pouvoir emprunter maintenant une piste de recherche tout à fait différente. Au IX^e ou au X^e siècle, une paroisse de Conthey, comprenant encore le Plan et Vétroz, où l'Abbaye développera plus tard ses propres services pastoraux, pourrait avoir eu comme limite méridionale le Rhône. Les terres de la rive gauche, où le chapitre sédunois avait de vieilles propriétés¹⁰⁴ tout comme l'Abbaye, auraient constitué le prolongement du coteau de Salins et auraient été desservies comme lui par le clergé sédunois. Dans l'hypothèse, la première chapelle Saint-Léger aurait été créée sous les auspices d'une église de Sion. Il

¹⁰⁰ La visite pastorale de 1444 (pour les références voir, dans le présent volume, notre article sur l'église Saint-Laurent de Bramois, p. 112, note 7) enregistre cette dépendance. On sait qu'en 1215 déjà, le doyen tenait son synode à Saint-Séverin (GREMAUD, « Chartes », n° 36).

¹⁰¹ E. AUBERT, *Trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*, 1872, pp. 218-219. Nous n'avons pas à traiter ici des rapports ultérieurs entre Plan-Conthey et Vétroz.

¹⁰² Voir Iso MÜLLER, *op. cit.*, p. 46, qui réserve la possibilité (peu probable) d'un changement de vocable.

¹⁰³ GREMAUD, « Chartes », n° 8, p. 350.

¹⁰⁴ GREMAUD, « Chartes », n° 8, p. 351.

resterait, comme tout à l'heure, à savoir pourquoi le patronage de la paroisse serait venu aux mains de l'Abbaye vers le milieu du XII^e siècle au plus tard.

Dans la jungle de notre haut Moyen Age, il est encore une autre piste que l'on pourrait suggérer et, qui sait, un jour préférer. Les recherches les plus récentes tendent à montrer que, dans le diocèse de Sion comme dans tant d'autres au nord des Alpes, l'organisation primitive de la pastorale hors des villes ne s'inscrit peut-être pas dans des cadres topographiques très précis et que les centres à partir desquels s'exerce le ministère dans les campagnes sont peu nombreux, assez distants les uns des autres. Ainsi, le P. Iso Müller propose cinq ou six centres antérieurs au début du VII^e siècle ; il estime que le nombre aurait passé à une dizaine vers la fin du IX^e siècle. Le mouvement de croissance augmenterait au X^e et au XI^e siècle pour atteindre son plein épanouissement vers 1200¹⁰⁵. Même si l'on peut le discuter sur certains points de détail, le schéma que cet auteur donne de la multiplication des centres d'activité pastorale paraît fort plausible. Bien sûr, il ne faut pas donner aux « paroisses » du premier millénaire une signification trop juridique, ni une délimitation territoriale trop précise. Il ne serait pas prudent de rechercher entre ces mêmes églises des rapports bien définis de maternité et de filialité, en projetant sur ces premiers siècles l'ambiance d'un plein Moyen Age beaucoup plus attaché à une exacte charpente de ses institutions. Dans le cadre d'une telle vision de l'église valaisanne jusque vers la fin du premier millénaire, on pourrait fort bien admettre que le clergé sédunois exerce le ministère dans les campagnes peu éloignées de la ville épiscopale : à Ayent, Savièse, Conthey, Nendaz, Bramois, Vex et Nax. Là où s'organisent déjà des groupements ruraux un peu stables et suffisamment nombreux, on aurait créé ou développé des chapelles de village, comme par exemple à Bramois et à Nendaz. Ce serait seulement au cours du XI^e siècle que, dans une volonté nouvelle d'organiser mieux l'encadrement pastoral des campagnes, l'on aurait créé presque simultanément un certain nombre de paroisses bien placées. Entre celles-ci, il ne faudrait pas chercher trop de liens de dépendance sous prétexte que telle fondation paraît plus ancienne que telle autre.

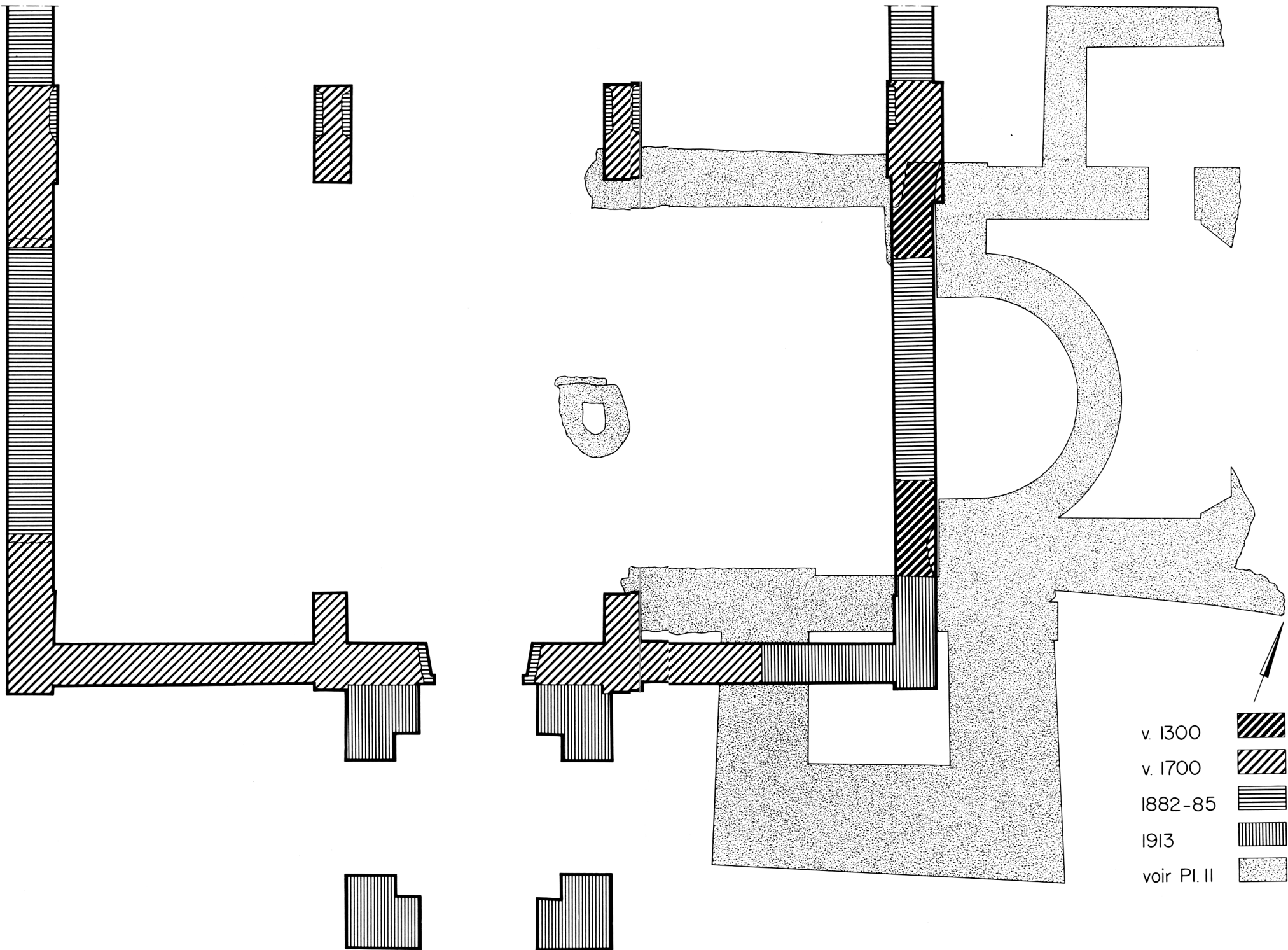
Ainsi, dans la région qui nous occupe particulièrement, l'élévation de Saint-Séverin, de Plan-Conthey et de Nendaz au rang de paroisses proprement dites serait pratiquement contemporaine ; elle coïnciderait avec le début d'une organisation paroissiale stricte dans les environs de Sion. La répartition des droits de patronage entre l'évêché et l'Abbaye, vieille propriétaire dans la région, pourrait être le signe d'une distribution des charges pastorales que l'établissement d'un nouveau réseau de paroisses imposait au clergé¹⁰⁶.

Cette incursion dans les terres si peu explorées de notre haut Moyen Age, suivant des pistes dont aucune n'apparaît encore comme véritablement

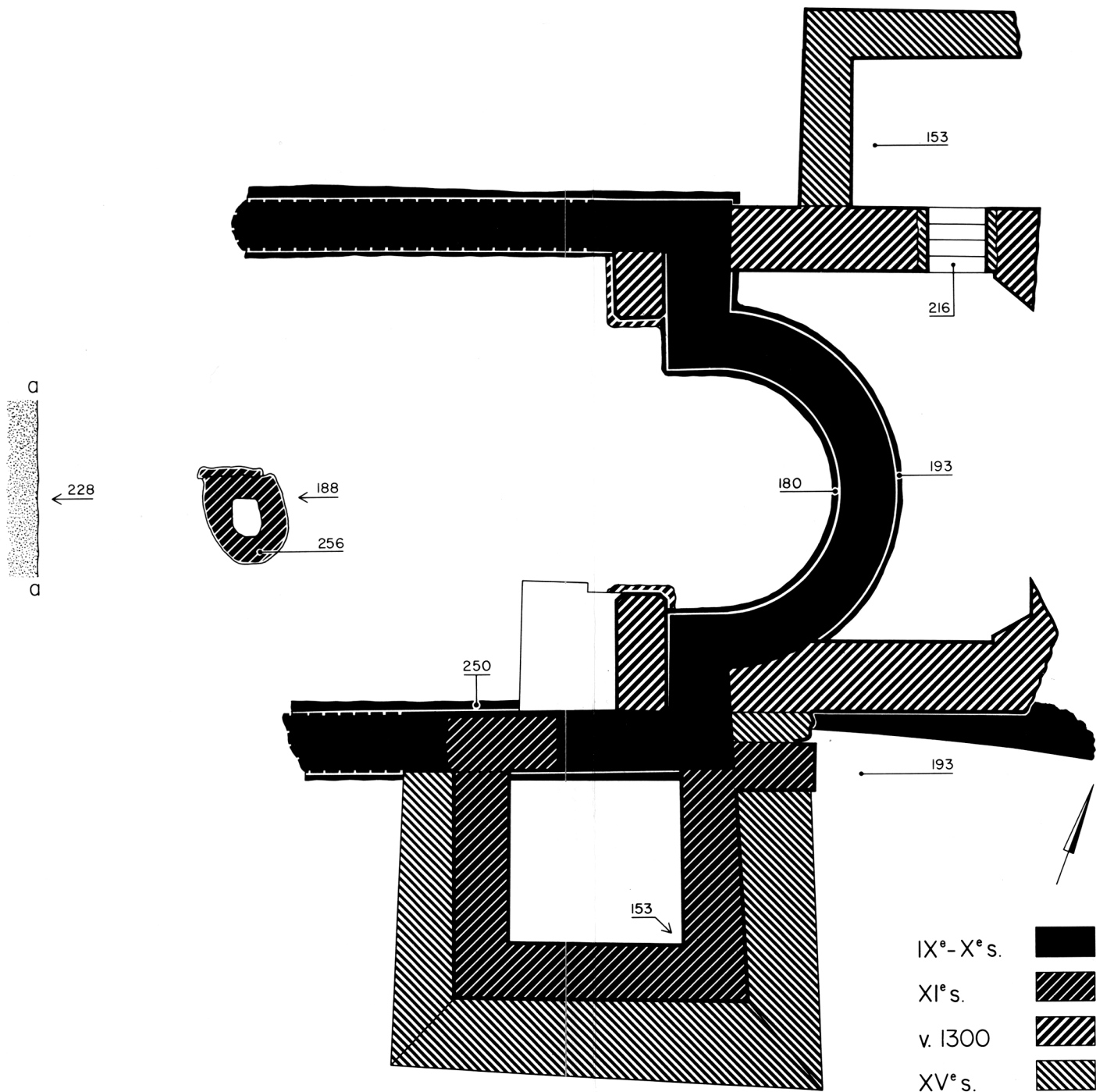
¹⁰⁵ Voir Iso MÜLLER, *op. cit.*, p. 67 ss.

¹⁰⁶ C'est peut-être dans le même système que s'inscrivent les droits d'autres monastères comme Ainay, Abondance et Saint-Michel de Cluse et ceux du chapitre sur plusieurs paroisses du diocèse. L'aspect économique des donations d'églises vers le XII^e siècle, certainement très important, n'est sans doute pas le seul à prendre en compte.

sûre, a pu sembler longue au lecteur. Un jour viendra où des recherches archéologiques plus nombreuses et toujours plus précises apporteront une lumière que l'on ne peut plus attendre d'ailleurs. Quand le sous-sol de nos églises rurales aura plus largement livré ses secrets, l'histoire du service pastoral dans le diocèse du premier millénaire sera beaucoup moins difficile à pénétrer. En attendant, nous avons cru utile de montrer la complexité des problèmes que le chercheur ne saurait éviter s'il veut savoir d'où est issu le Valais du plein Moyen Age.



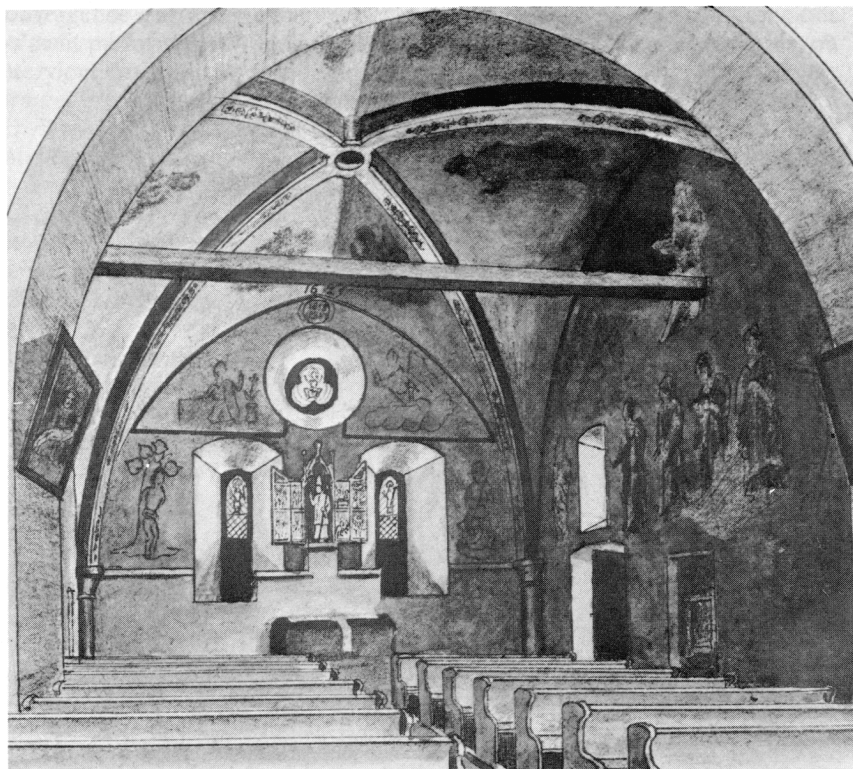
Pl. I. — Partie sud de l'église actuelle : plan analytique avec indication globale des maçonneries découvertes dans le terrain. Echelle 1:100.



Pl. II. — Plan analytique des murs découverts dans le sol (constructions antérieures à la fin du XVII^e siècle). Echelle 1:100.

a-a : entaille dans le terrain (trace de la façade ouest).

Les niveaux sont exprimés par les trois derniers chiffres de la cote d'altitude (193 = 1001,93 m).



Pl. III. — Le chœur oriental vers 1865: dessin d'Emil Wick (Bibliothèque publique de l'Université de Bâle, AN VI 50).



L'église de Nendaz
avec son ancien clocher

Pl. IV. — L'église du XIX^e siècle avec le clocher médiéval (avant l'été 1913).
Photographie conservée aux Archives cantonales.